



VILLE DE
MARSEILLE

budget primitif
rapport de
présentation
2025



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE..... | 2 |
| LE BUDGET PRINCIPAL (NOMENCLATURE M57)..... | 3 |
| I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 5 |
| I.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 5 |
| I.1.1 LES DOTATIONS | 5 |
| I.1.2 LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LA METROPOLE | 8 |
| I.1.3 LES SUBVENTIONS REÇUES | 10 |
| I.1.4 LES RECETTES FISCALES | 11 |
| I.1.5 LES PRODUITS DES SERVICES | 13 |
| I.1.6 LES ATTENUATIONS DE CHARGES..... | 14 |
| I.1.7 LES PRODUITS SPECIFIQUES | 14 |
| I.1.8 LES PRODUITS FINANCIERS..... | 14 |
| I.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 15 |
| I.2.1 LES DEPENSES DE PERSONNEL..... | 15 |
| I.2.2 LES CREDITS D'ACTIVITE ET LES SUBVENTIONS | 18 |
| I.2.3 LES CREDITS RELATIFS AUX ATTENUATIONS DE PRODUITS | 26 |
| I.2.4 LES DOTATIONS AUX MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS | 26 |
| I.2.5 LES FRAIS FINANCIERS | 26 |
| II LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 27 |
| II.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 27 |
| II.1.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT | 27 |
| II.1.2 LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE..... | 32 |
| II.2 LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT | 33 |
| II.2.1 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PERÇUES | 33 |
| II.2.2 LES RESSOURCES PROPRES..... | 34 |
| II.2.3 L'EMPRUNT | 34 |
| BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES (NOMENCLATURE M4) | 36 |
| BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI (NOMENCLATURE M57) | 38 |
| BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME (NOMENCLATURE M4) | 40 |
| BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS (NOMENCLATURE M4) | 42 |
| BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (NOMENCLATURE M57) | 44 |
| ANNEXE BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE..... | 46 |

PREAMBULE

La Ville de Marseille, comme tout le monde des collectivités locales, est suspendue comme jamais au processus de vote de la loi de finances (LDF) de l'État pour 2025. En effet, sa perspective, par une majorité parlementaire aux contours très flous, est source d'interrogations, voire d'inquiétudes au regard des annonces qui se succèdent depuis plus de deux mois et qui n'ont d'égal en ampleur que le mécontentement général qu'elles suscitent. Entre débats animés, amendements en nombre, texte gouvernemental détricoté, le débat sur la LDF 2025 divise le parlement.

La perspective d'un vote au travers de l'article 49.3 de la constitution, voire, en cas de carence, d'un budget mis en œuvre par ordonnance comme autorisé par la loi organique relative aux lois de finances, est réelle.

Dans ce contexte d'incertitudes, le budget primitif de la Ville a été bâti selon les modalités des années précédentes, dans l'attente de connaître les tenants et les aboutissants de la loi de finances de l'Etat pour 2025. Les impacts les plus significatifs pourraient porter sur les dotations de l'Etat. Elles sont estimées, dans l'attente de la parution de la loi, sur les tendances constatées les années précédentes. Les ajustements nécessaires auront lieu, comme à l'accoutumé, lors des différentes étapes budgétaires 2025 (Budget Supplémentaire, Décision Modificative).

Cependant, conformément au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 18 octobre dernier, durant lequel la représentation municipale a pu débattre sereinement des desseins de la majorité municipale, le budget primitif 2025 présenté marque l'ambition forte et volontariste de la Ville dans le développement toujours nécessaire de ses politiques publiques et dans les investissements dont la ville a tant besoin.

L'élaboration du budget primitif pour 2025 a été rendue difficile et marquée par une décélération très progressive du cycle inflationniste suite à deux années consécutives d'augmentation inédite des prix. Son vote s'inscrit dans un contexte mondial fortement dégradé : les effets du dérèglement climatique s'accroissent partout et se traduisent localement par des épisodes de canicules, de sécheresses et d'inondations. Les conflits et bouleversements géopolitiques en cours pèsent sur la reprise économique. La conjoncture mondiale reste ainsi incertaine, maintenant les perturbations sur les marchés de l'énergie et des produits manufacturés. Par ailleurs, les inégalités sociales font l'objet d'une politique municipale volontaire, mais restent présentes localement.

Dans ce contexte global aux fortes conséquences, les choix budgétaires de la Ville doivent permettre au territoire et aux Marseillaises et Marseillais de relever les défis environnementaux, démocratiques et sociaux de cette période troublée que nous vivons. Ces choix doivent ainsi permettre d'agir au quotidien, en protégeant toujours plus chacune et chacun et en particulier les publics les plus fragiles, leur permettant, ainsi, l'accès à des services publics de qualité et de proximité.

Pour répondre à ces multiples défis, le budget 2025 de la Ville atteint désormais près de 2 Md€, dont 1,482 Md€ en fonctionnement et plus de 512 M€ de dépenses d'investissement. Dans la continuité des dépenses d'équipements et de la remise à niveau du patrimoine de la Ville qui n'ont cessé de croître puis 2020, l'année 2025 sera encore remarquable, sur ce point, avec 350 M€ prévus.

La majorité municipale continuera à mener, comme elle le fait depuis quatre ans, des chantiers d'envergure pour que les Marseillaises et les Marseillais puissent compter sur un service public de qualité. Elle poursuivra ses actions pour construire une ville plus juste, plus solidaire et un service public qui continue d'agir pour recoudre Marseille et l'affirmer comme la grande capitale Méditerranéenne.

LE BUDGET PRINCIPAL (NOMENCLATURE M57)

Le budget principal de la Ville s'élève en 2025 à 1 995,8 M€, dont 1 483,6 M€ en fonctionnement et 512,2 M€ en investissement.

- En opérations réelles :

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution |
|--|-----------------|-----------------|---------------|
| Recettes réelles de fonctionnement (A) | 1 437,3 M€ | 1 480,7 M€ | + 3,0% |
| Dépenses réelles de fonctionnement (B) | 1 287,3 M€ | 1 363,2 M€ | + 5,9% |
| Epargne brute (C = A - B) | 150,0 M€ | 117,5 M€ | - 21,7% |
| Dépenses réelles d'investissement (D) | 484,0 M€ | 474,0 M€ | -2,1% |
| <i>dont dépenses d'équipement</i> | <i>325,4 M€</i> | <i>349,6 M€</i> | <i>+7,4%</i> |
| <i>dont remboursement en capital de la dette</i> | <i>158,6 M€</i> | <i>124,4 M€</i> | <i>-21,6%</i> |
| Recettes réelles d'investissement (E) | 127,9 M€ | 90,4 M€ | -29,3% |
| Besoin de financement (F = D-E) | 356,1 M€ | 383,6 M€ | +7,7% |
| Besoin d'emprunt (G = F-C) | 206,1 M€ | 266,1 M€ | + 29,1% |

FONCTIONNEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES

| | | | |
|---|-------------------------|---|------------------|
| Charges de personnel | 795,60 | Fiscalité et compensations fiscales Dotations | 883,05 249,27 |
| Crédits d'activité (chapitre 011, 65, 656, 67) | 326,84 | Relations financières avec l'EPCI Produits de gestion et des services (70, 75, 77) | 184,52 82,80 |
| Subventions versées (657..) | 167,02 | Subventions reçues | 68,34 |
| Atténuations de produits Dotations aux arrondissements Frais financiers et divers | 20,19 16,97 36,58 | Atténuations de charges Produits financiers | 11,55 1,16 |
| TOTAL DES OPÉRATIONS REELLES | 1 363,20 | TOTAL DES OPÉRATIONS REELLES | 1 480,70 |

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

| | | | |
|--|----------------|---|-------------|
| Dotations aux amortissements et provisions Virement à la section d'investissement | 88,45 31,95 | Subventions d'investissement transférées Reprises sur amortissements et provisions | 2,90 - |
| TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE | 120,40 | TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE | 2,90 |

TOTAL DES DÉPENSES 1 483,60

TOTAL DES RECETTES 1 483,60

INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES

| | | | |
|--|-----------------|--|--|
| Subventions (dont ACI) Immobilisations et comptes de tiers (20,21,23,26,27,45) | 52,41 297,21 | Emprunts Subventions et divers (13, 45..., 275) F.C.T.V.A. Cessions d'actifs Remboursement dette Métropole | 266,04 48,53 28,93 7,50 3,80 |
| Remboursement et gestion de la dette, divers | 124,36 | Remboursements de dépôts et cautionnement | 1,68 |
| TOTAL DES OPÉRATIONS REELLES | 473,98 | TOTAL DES OPÉRATIONS REELLES | 356,48 |

OPÉRATIONS PATRIMONIALES

35,31

35,31

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

| | | | |
|--|-------------|--|----------------|
| Subventions d'investissement transférées Amortissements et provisions | 2,90 - | Amortissements et provisions Virement de la section de fonctionnement | 88,45 31,95 |
| TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE | 2,90 | TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE | 120,40 |

TOTAL DES DÉPENSES 512,18

TOTAL DES RECETTES 512,18

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES 1 995,78

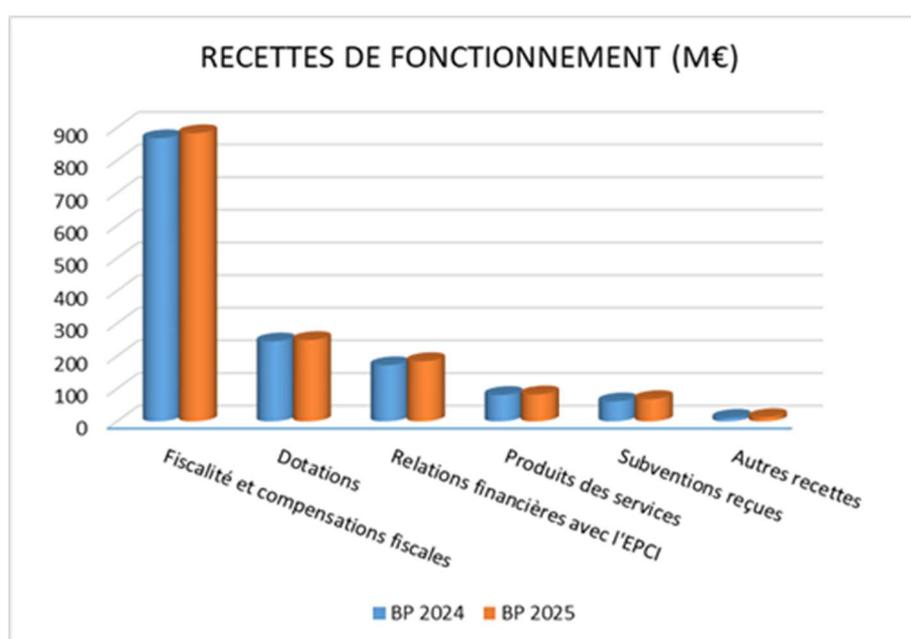
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES 1 995,78

I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 481 M€, affichant une augmentation de 3% par rapport au budget précédent, selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 / BP 2024 | |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------|---------------|
| Fiscalité et compensations fiscales | 867,39 | 883,05 | 15,66 | 1,81% |
| Dotations | 245,00 | 249,27 | 4,27 | 1,74% |
| Relations financières avec l'EPCI | 171,88 | 184,52 | 12,64 | 7,35% |
| Produits des services | 81,04 | 82,78 | 1,74 | 2,15% |
| Subventions reçues | 61,25 | 68,34 | 7,09 | 11,58% |
| Autres recettes | 10,71 | 12,73 | 2,02 | 18,85% |
| TOTAL | 1 437,27 | 1 480,70 | 43,43 | 3,02 % |



I.1.1 LES DOTATIONS

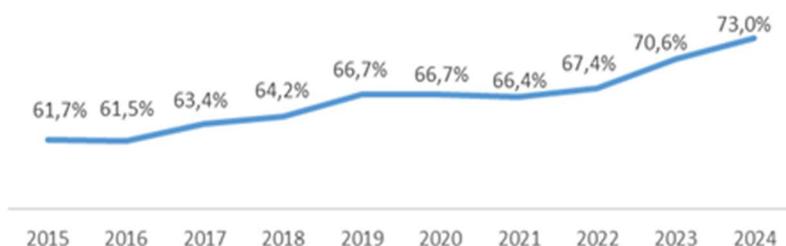
La répartition des dotations s'appuie en partie sur des indicateurs mesurant la richesse des communes : le potentiel fiscal et le potentiel financier.

Ces indicateurs ont été modifiés à compter de 2022 :

- La modification la plus importante est consécutive à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à son remplacement par la part départementale de la taxe foncière sur le bâti,
- La loi de finances pour 2022 a élargi les produits pris en compte dans le calcul des indicateurs de richesse en intégrant notamment la moyenne des trois derniers exercices du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), les produits de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),
- Afin de limiter l'incidence de ces modifications, une correction a été mise en place pour neutraliser les impacts à 100% en 2022, 90% en 2023, 80% en 2024 puis réduits de 20% par an. A compter de 2028, plus aucune neutralisation n'interviendra.

Dès lors, si la Ville de Marseille reste comparativement perçue comme moins riche que ses pairs, avec un potentiel financier de 1 284,45 €/habitant contre 1 760,46 €/habitant pour la moyenne de la strate ; ces modifications entraînent un rapprochement de cette moyenne, ce qui pénalisera la progression des dotations de fonctionnement sur le long terme.

Rapport du potentiel financier de la Ville de Marseille à celui de la strate



Les changements relatifs aux produits pris en compte ont également impacté l'effort financier, ce qui s'est accompagné de la mise en place du même processus de correction échelonné sur la durée que pour les potentiels fiscal et financier, mais la loi de finances pour 2023 a apporté une nouvelle disposition, ne faisant intervenir les modifications de l'effort fiscal et le mécanisme de correction qu'à partir de 2024. La loi de finances 2024 n'a pas apporté d'autre changement vis-à-vis de ce paramètre.

● La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes est composée de la dotation forfaitaire et de plusieurs dotations de péréquation. La DGF de la Ville est estimée à 243,8 M€ au titre de 2025 et augmente au global de 4,3 M€, soit + 1,8%.

La Ville de Marseille perçoit la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 / BP 2024 | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------------------------|----------------|
| Dotation forfaitaire | 137,06 | 137,15 | 0,09 | 0,06 % |
| Dotation de référence (N-1 notifié) | 136,77 | 137,06 | 0,29 | 0,21 % |
| Variation population | 0,29 | 0,09 | | |
| DSUCS | 88,99 | 93,59 | 4,60 | 5,17 % |
| DNP | 13,49 | 12,92 | -0,58 | -4,28 % |
| Divers | 0,00 | 0,15 | 0,15 | |
| TOTAL | 239,54 | 243,81 | 4,26 | 1,78 % |

● La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire, estimée à 137,2 M€ pour la Ville de Marseille, est calculée à partir du montant de la dotation forfaitaire notifiée l'année précédente à laquelle s'ajoutent :

- Un montant basé sur l'évolution de la population DGF entre deux exercices : au titre de 2025, l'évolution de la dotation suivra la variation de la population,
- Un écrêtement pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,85 fois le potentiel fiscal par habitant constaté pour l'ensemble des communes : à l'instar des années antérieures, Marseille, dont le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne, n'est pas concernée par l'écrêtement de sa dotation forfaitaire. Elle pourrait, par contre, le devenir à moyen terme, compte tenu du rapprochement technique de ses indicateurs de richesse de la moyenne.

● La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Dans le projet de loi de finances 2025 (PLF 2025), il est prévu une augmentation de la péréquation des dotations communales, dont l'enveloppe nationale de la DSUCS de 140 M€, soit une progression supérieure à 2024 (90 M€), sans abondement supplémentaire de l'ensemble de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau national.

L'éligibilité des communes à la DSUCS dépend d'un indice synthétique calculé à partir d'indicateurs de richesse (potentiel financier) et de charges (part de logements sociaux, de la proportion de logements éligibles à l'APL et revenu moyen par habitant). Les communes sont ensuite classées par ordre décroissant, en fonction de cet indice synthétique et les deux tiers ayant l'indice le plus défavorable sont éligibles. Sur l'ensemble des indicateurs utilisés, la Ville de Marseille apparaît plus défavorisée que la moyenne lui permettant de se classer 355^{ème} parmi les 700 communes éligibles en 2024. Compte tenu des développements précédents concernant le potentiel financier, sur le long terme, la Ville devrait bénéficier moins fortement de la croissance de l'enveloppe de la DSU. Mais, une forte progression reste anticipée à court terme, avec une hausse d'environ 4,6 M€ par rapport à 2024, portant ainsi son montant à 93,6 M€ pour 2025.

● La dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP comprend deux parts :

-> Une part principale, qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier,

-> Une part dite majoration, destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal sur les produits fiscaux qui se sont substitués à la taxe professionnelle (CFE, CVAE, IFR, TASCOM...).

Les communes éligibles sont celles qui remplissent certaines conditions liées au niveau de leur potentiel financier par habitant (critère de richesse) et d'effort fiscal (critère de pression fiscale) au regard de la strate d'appartenance. L'attribution est notamment fonction de l'écart de richesse fiscale à la moyenne. Son évolution doit être comprise entre 90% et 120% du montant perçu l'année précédente.

La Ville de Marseille est éligible à la dotation nationale de péréquation car elle répond à plusieurs critères :

- Son potentiel financier par habitant est inférieur ou égal à 85% du potentiel financier des communes de la strate : il s'élève en effet à 1 284,45 € par habitant en 2024, contre 1 760,46 € au niveau de la strate,
- Son effort fiscal, qui est un indicateur synthétique représentant la pression fiscale, est supérieur à 85 % de la moyenne des communes de sa strate, s'élevant à 1,83 en 2024 contre 1 pour la moyenne de la strate.

L'enveloppe nationale de la DNP est figée depuis plusieurs années et une légère baisse est prévue au BP 2025. Son montant est estimé à 12,9 M€.

● La dotation globale de décentralisation (DGD)

La DGD est maintenue à 2,8 M€. Ce versement de l'État est affecté à des dépenses spécifiques, telles que les dépenses d'hygiène (vaccination, désinfection) et les charges assumées par la commune, du fait du changement d'affectation d'usage des locaux destinés à l'habitation.

● Les autres dotations

Les principales dotations sont constituées de :

- La dotation pour les titres sécurisés versée depuis 2009 aux communes qui se sont équipées de stations d'enregistrement de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité. L'article 168 de la loi de finances pour 2018 prévoit, qu'à compter de 2018, cette dotation s'élève à 8 580 € par an et par station en fonctionnement dans la commune au 1^{er} janvier de l'année en cours. Une majoration de 3 550 € par an est attribuée aux communes pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente. Face à l'afflux de demandes de titres d'identité enregistré depuis fin 2021, la loi de finances pour 2023 a posé le principe d'une réforme à compter de cette année avec une part fixe et une part variable, ainsi qu'une majoration visant les stations connectées à des plateformes de prise de rendez-vous en ligne interoperables. Dans la loi de finances 2024, l'enveloppe nationale pour la dotation est passée de 52,4 M€ en 2023 à 100 M€ en 2024 (+47,6 M€) et les modalités de répartition de la dotation ont été précisées, avec pour objectif de donner les moyens aux communes de prendre en charge les demandes de passeports et cartes nationales d'identité dans des délais maîtrisés. Au vu de ces éléments, la dotation 2025 est estimée à 1,2 M€, soit une moindre augmentation (+26 k€) par rapport à celle de 2024 (+373 k€).

- La dotation de recensement s'élèvera à 172 k€, en légère augmentation par rapport à 2024 (168 k€), en raison de la prise en charge du surcoût de la réalisation des enquêtes familles sur le territoire, concomitamment à l'enquête de recensement.
- La compensation au titre des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement applicables lors des cessions de fonds de commerce est estimée pour un montant de 30 k€, inférieur à 2024.

- **La dotation spéciale aux instituteurs**

Cette dotation de l'État compense les dépenses destinées au logement des instituteurs domiciliés dans la commune. La baisse constatée les années précédentes est liée à l'extinction progressive du corps des instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à un logement de fonction. Pour 2025, la prévision s'élève à 30 k€, soit au même niveau qu'en 2024.

- **Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Depuis la loi de finances pour 2016, le dispositif du FCTVA permet de compenser la TVA acquittée sur les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics. Au titre de 2025, la recette est estimée à 1,2 M€, soit au même niveau qu'en 2024.

I.1.2 LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LA METROPOLE

L'évolution des relations financières avec la Métropole est conditionnée par trois postes :

- L'attribution de compensation (AC) de fonctionnement liée aux transferts de compétences et aux charges afférentes, stable en 2025, après une période de redéfinition des périmètres, conformément à la loi dite « 3DS » de février 2022 (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale),
- Les flux (versement/prélèvement) du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC), se traduisant désormais par une perte de ressources depuis la fin de l'éligibilité de la Métropole en 2023, impactant directement la Ville dans le cadre d'un dispositif de sortie progressive,
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), en augmentation, conformément aux engagements de la Métropole et prévus par les dispositions du pacte financier et fiscal, afin de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes du territoire.

Ces recettes s'élèvent à 184,5 M€ au BP 2025.

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2024 / BP 2025 | |
|--|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| Dotations communautaires | 171,8 | 184,5 | 12,7 | 7,38% |
| Attribution de compensation (AC) | 131,7 | 131,7 | 0,0 | 0,00% |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | 30,2 | 46,2 | 16,0 | 52,98% |
| FPIC | 9,9 | 6,6 | -3,3 | -33,54% |

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Mis en place par la loi de finances 2012, ce fonds constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dites riches, pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Concernant la répartition au sein de ses communes membres, la Métropole a reconduit le principe d'un prélèvement de droit commun et le choix d'un reversement dérogatoire, mentionné dans le Pacte financier et fiscal et confirmé dans la délibération adoptée en conseil métropolitain, le 10 octobre 2024.

Des évolutions réglementaires successives, touchant notamment au calcul des indicateurs financiers, ont conduit à rendre l'ensemble métropolitain contributeur net à compter de 2023. Un mécanisme de sortie progressive s'applique depuis, garantissant une dotation égale à 90% de la dotation perçue en N-1 la première année, puis 70% (2024), 50% (2025) et 25% la dernière année (2026).

La situation pour Marseille s'est radicalement inversée en 10 années et se dégradera encore après 2026.

| k€ | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | PREVISIONS | | | |
|-------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | | | | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| Montant prélèvement (-) | 2 322,8 | 3 582,4 | 4 289,6 | 5 528,7 | 7 558,5 | 8 779,8 | 9 968,6 |
| Montant reversement (+) | 14 357,9 | 12 738,5 | 9 554,6 | 6 582,5 | 3 251,3 | 0,0 | 0,0 |
| Flux net FPIC | 12 035,2 | 9 156,1 | 5 265,0 | 1 053,8 | -4 307,2 | -8 779,8 | -9 968,6 |

Le reversement perçu par la Ville s'est traduit par une baisse de 3,2 M€ pour 2024 par rapport à l'exercice précédent.

En 2025, la contribution (dépense) de la Ville devrait continuer d'augmenter pour atteindre 5,5 M€ (+ 1,2 M€ par rapport au CA 24), tandis que le reversement serait en baisse de près de 3 M€, par rapport au CA 24, pour atteindre 6,6 M€. Le flux net ne serait donc plus que de 1 M€, en retrait de 4,2 M€ par rapport au CA 24 (5,27 M€).

Le choix du reversement dérogatoire par la Métropole devrait impliquer une perte de recettes pour la Ville de l'ordre de 1,2 M€ en 2025.

En 2026, la Ville, en l'absence d'évolution réglementaire, sera uniquement contributrice.

Pour mémoire, le flux net perçu par la Ville, en 2016, à la création de la Métropole représentait près de 16 M€. Alors qu'il est le premier mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal, le FPIC a donc un effet contre-péréquateur dans le cas particulier de la Ville de Marseille, conséquence des dispositions législatives et des règles spécifiques délibérément retenues par la Métropole Aix-Marseille. De ce fait, sur la période 2016-2024, la Ville de Marseille a subi une perte cumulée de 23 M€. Ce montant devrait être de plus de 35 M€ à l'horizon 2026. Sans modification législative du mécanisme, la Ville de Marseille subira une situation contraire au principe d'égalité devant les charges publiques et à celui de la péréquation horizontale instaurée par les lois de finances successives pour réduire les écarts de ressources au sein du bloc communal.

● L'attribution de compensation (AC)

Le mécanisme des Attributions de Compensation (AC) a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. L'AC est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre les membres des ensembles intercommunaux. Il a, notamment, pour objet de garantir la neutralité budgétaire des reversements de ressources opérés lors de chaque transfert de compétence entre les ensembles intercommunaux et leurs communes membres.

Après la réintégration des compétences promotion du tourisme et défense extérieure contre l'incendie (DECI) dans le giron de la Ville et le transfert de l'éclairage public (accessoire de voirie) à la Métropole en 2023, l'année 2024 n'a plus enregistré de changement de périmètre. En conséquence, l'AC est maintenue à un niveau identique en 2025, soit 131,74 M€ (de même l'AC d'investissement en dépense demeure fixée à 7,87 M€).

● La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Le 15 décembre 2022, la Métropole a adopté une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), afin de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes du territoire. Cette remise à niveau de la DSC permet de rétablir une juste répartition des ressources, reconnaissant ainsi la situation de Marseille, ville-centre, jamais prise en compte avant 2022.

Conformément à la législation, le montant de l'enveloppe est librement fixé par le conseil métropolitain, avec un montant minimal correspondant à 50 % de l'évolution des produits de la fiscalité économique (CFE et CVAE) perçus entre l'année de versement de la DSC et l'année précédente. La DSC est répartie librement selon des critères obligatoires qui tiennent compte, pour au moins 35%, de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI, et de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport à celui de l'EPCI. Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'ensemble intercommunal et entrent dans le calcul de la répartition pour 19% chacun.

Afin de lui conférer un caractère réellement péréquateur, la DSC est principalement répartie selon les critères suivants :

- L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI, qui pèse pour 12,5%,
- L'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport à celui de l'EPCI, pour 12,5%,
- La proportion d'habitants résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville par rapport à la moyenne de l'EPCI, pour 37%.

En application de ces critères, Marseille devrait de nouveau bénéficier de plus de 68% de l'enveloppe. Ce versement, qui résulte d'un calcul conforme à la logique de solidarité territoriale, est en parfaite adéquation avec sa position de ville-centre, affectée d'indicateurs de pauvreté plus significatifs.

Pour 2025, afin de respecter les trajectoires fixées par le pacte de gouvernance financier et fiscal de la Métropole, le montant de l'enveloppe de la DSC devrait être fixée à 66 M€, dont 46,2M€ pour la Ville de Marseille, soit +16 M€ par rapport à 2024.

I.1.3 LES SUBVENTIONS REÇUES

Les subventions reçues (68,3 M€), ont fortement progressé par rapport au BP 2024 (61,2 M€). Elles concernent les financeurs suivants :

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 / BP 2024 | |
|---|-------------|-------------|--------------------------------|---------------|
| Subventions d'autres organismes | 24,2 | 30,5 | 6,3 | 25,78% |
| <i>dont CNAF</i> | 22,5 | 28,5 | 6,0 | 26,52% |
| Subventions de la Métropole Aix-Marseille-Provence | 13,0 | 13,8 | 0,8 | 6,17% |
| <i>dont BMP</i> | 13,0 | 13,0 | 0,0 | 0,00% |
| Subventions de l'Etat | 12,1 | 11,8 | -0,3 | -2,51% |
| Subventions du Département | 11,3 | 11,3 | 0,0 | 0,22% |
| <i>dont BMP</i> | 10,0 | 10,0 | 0,0 | 0,00% |
| Fonds structurels (Europe) / Région | 0,6 | 1,0 | 0,3 | 50,14% |
| Total | 61,2 | 68,3 | 7,1 | 11,58% |

Les participations de la CAF (93% de la catégorie "autres organismes"), au titre de la jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement) et surtout de la petite enfance, représentent le volume le plus significatif, soit près de 45% du financement de la Ville.

Viennent ensuite, les versements de la Métropole, soit 20% environ des financements, mais essentiellement fléchés vers le Bataillon de Marins Pompiers de Marseille (BMPM) sur une base normée (CGCT) et non évolutive.

Au troisième rang, figurent les subventions de l'État, soit 17% du total.

Suivent de près celles du Département : 16,6% des financements en 2024, stables par rapport à l'exercice précédent. Comme pour les reversements de la Métropole, elles sont très majoritairement destinées au seul BMPM (10 M€ sur les 11,3 M€ inscrits au total).

Enfin, les participations provenant de l'Union Européenne, via la Région, autorité de gestion pour les Fonds Européens, représentent moins de 2%, mais ont toutefois progressé (+300 k€) par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une politique plus volontariste en matière de recherche de cofinancements pour le portage des projets.

La tendance haussière des subventions et participations de fonctionnement transparait plus finement à travers l'évolution de ces postes :

- Pour les participations de la CAF au fonctionnement des crèches associatives (15,9 M€ au BP 2024), on observe une augmentation de 4,4 M€ au titre de la prestation de service unique (PSU), pour atteindre 20,3 M€ en 2025. Cette PSU, calculée en fonction du nombre d'heures facturées, s'est accrue sous l'effet prix,
- La forte dynamique du bonus territorial a de surcroît permis 1,7 M€ de recettes supplémentaires de la CAF,
- Une subvention de la Métropole pour un plan de lutte contre les déchets s'est traduite par l'inscription d'une recette nouvelle pour un montant de 800 k€,
- Des financements ont été, par ailleurs, obtenus à hauteur de 385 k€ en 2025 pour des appels à projets méditerranéens, axés sur une coopération décentralisée et portés par la Ville de Marseille à travers la Mission Méditerranée,
- Parmi les recettes nouvellement inscrites, figurent également 337 k€ de subventions de l'Agence de l'eau, 84 k€ de l'Agence France Développement pour le projet FICOL santé aux Comores et 68 k€ du FEDER,
- S'ajoute à cela une inscription équivalente à 250 k€, liée à la subvention FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique),

- Marseille, engagée dans le programme « 100 Villes dé-carbonées », bénéficie aussi d'un financement européen à ce dispositif, à hauteur de 240 k€,
- Les recettes de fonctionnement de la DLLHI diminuent de 690 k€, principalement en raison de la baisse du recouvrement proportionnelle à la baisse des dépenses d'hébergement engagées, ainsi que de la suppression de l'aide apportée par l'État pour les diagnostics d'hygiène concernant les logements signalés,
- Pour le dispositif de refondation des temps de l'enfant en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 13), le Réseau Canopé et Aix-Marseille Université, une subvention est prévue à hauteur de 6,1 M€ en 2025,
- La recette liée à la vaccination HPV (2 campagnes par an) s'élève à 229 k€ au BP 2025.

I.1.4 **LES RECETTES FISCALES**

● **Les impositions directes**

Le produit des impositions directes locales 2025 s'établit à 775,556 M€, décomposé comme suit :

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 / BP 2024 | |
|---|--------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| Taxe foncière sur le bâti | 501,7 | 514,4 | 12,7 | 2,53% |
| Taxe foncière sur le non bâti | 0,8 | 0,8 | 0,1 | 6,67% |
| Lissage taxe foncière au titre des locaux professionnels | 0,3 | 0,2 | -0,2 | -50,00% |
| Coefficient correcteur | 230,6 | 236,3 | 5,7 | 2,47% |
| Total taxe foncière | 733,4 | 751,7 | 18,3 | 2,50% |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 15,5 | 15,8 | 0,3 | 2,00% |
| Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 7,9 | 8,0 | 0,1 | 1,27% |
| Total taxe d'habitation | 23,4 | 23,8 | 0,4 | 1,75% |
| Total fiscalité directe | 756,7 | 775,5 | 18,7 | 2,47% |

● *Les taxes foncières*

L'évolution des bases d'imposition est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'évolution physique, qui correspond à la prise en compte des nouveaux locaux mais aussi des changements de consistance ou d'affectation et aux modifications de situation individuelle des contribuables (bénéfice ou achèvement d'une exonération...),
- L'évolution forfaitaire qui consiste à revaloriser la valeur locative cadastrale de chaque local par application d'un coefficient forfaitaire.

L'évolution des bases en 2025 devrait s'établir à +2,8%, dont une revalorisation forfaitaire estimée à 2,1%, indexée sur l'évolution des prix à la consommation sur un an, et 0,7% de croissance physique. Le produit voté par la collectivité s'établirait à 515,241 M€, dont 514,435 M€ pour la taxe foncière bâtie et 0,806 M€ pour le foncier non bâti.

Les taux votés par la Ville, inchangés depuis 2022, sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,5 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,99%.

A cela s'ajoutent le montant du coefficient correcteur (236,315 M€) destiné à compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, ainsi que le lissage de la taxe foncière au titre des locaux professionnels de 0,15 M€.

Le produit total s'élève donc à 751,706 M€.

● *La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale*

Les bases d'imposition sont évaluées à 55,322 M€ pour un produit de 23,849 M€, dont 8,043 M€ au titre de la majoration de 60% de la cotisation.

Le taux reste inchangé par rapport à 2024, soit 28,56%.

- **Les autres impôts et taxes**

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 / BP 2024 | |
|---|--------------|--------------|--------------------------------|----------------|
| Taxe Additionnelle aux droits d'Enregistrement | 50,00 | 45,00 | -5,00 | -10,00% |
| Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité | 16,60 | 17,11 | 0,51 | 3,06% |
| Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances | 15,00 | 15,38 | 0,38 | 2,50% |
| Taxe de séjour | 10,09 | 11,00 | 0,91 | 8,99% |
| Taxe Locale sur la Publicité Extérieure | 3,00 | 3,00 | 0,00 | 0,00% |
| Rôles supplémentaires | 2,26 | 2,20 | -0,06 | -2,48% |
| Prélèvement sur les paris hippiques | 0,25 | 0,25 | 0,00 | 0,00% |
| Taxe sur les pylônes | 0,21 | 0,21 | 0,00 | 0,00% |
| Autres taxes | 0,17 | 0,17 | 0,00 | 0,00% |
| Total | 97,58 | 94,31 | -3,27 | -3,35 % |

Ce poste diminue de 3,3 M€, passant de 97,6 M€ en 2024 à 94,3 M€ en 2025.

Les évolutions proviennent principalement :

- Des droits de mutation à titre onéreux, dont le montant a été revu à la baisse (-5 M€ par rapport au BP 2024), compte tenu de la diminution des recettes liée à la diminution des ventes sur le marché de l'immobilier marseillais et constatée sur le précédent exercice, soit environ -11 M€ par rapport aux montants initialement inscrits (50 M€). Il est anticipé, pour 2025, une progressive remontée des recettes liées aux DMTO par rapport à l'atterrissage 2024 estimé, notamment liée à la baisse des taux d'intérêt qui devrait relancer quelque peu le marché immobilier, sans pour autant revenir au niveau des exercices 2022 et 2023,
- De l'augmentation du produit de la taxe de séjour (+907 k€), en lien avec une attractivité du territoire qui devrait se maintenir en 2025 encore,
- De la hausse de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (+ 508 k€),
- De la progression de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (+375 k€, soit +2,5 %), après une évolution bien plus conséquente en 2024 (+5 M€), du fait du changement relatif au reversement d'une fraction de TSCA de l'État aux collectivités territoriales. L'augmentation de 2025 résulte de l'indexation prévue dans la loi de finances 2024.

- **Les allocations compensatrices**

Les allocations compensatrices s'élèvent à 13,2 M€.

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 / BP 2024 | |
|---|-------------|-------------|--------------------------------|--------------|
| Allocations compensatrices de fiscalité | 13,1 | 13,2 | 0,1 | 0,76% |
| Compensations taxe foncière (TF) | 10,8 | 10,7 | -0,1 | -0,93% |
| <i>dont Compensation pour pertes de bases afférentes aux locaux industriels</i> | 6,9 | 6,8 | -0,1 | -1,45% |
| <i>dont Compensations d'exonérations</i> | 3,9 | 3,9 | 0,0 | 0,00% |
| Allocation pour perte taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) | 1,3 | 1,3 | 0,0 | 0,00% |
| Autres compensations fiscales | 1,0 | 1,2 | 0,2 | 20,00% |

S'agissant de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières (10,7 M€) :

- La compensation pour perte de bases afférentes aux locaux industriels diminue de 124 k€ et s'établit à 6,8 M€, en raison d'une légère inflexion des bases d'imposition de ces locaux,
- Les autres compensations d'exonérations (personnes de condition modeste, quartiers prioritaires de la politique de la ville, logements sociaux notamment) sont estimées à 3,9 M€, stables par rapport à 2024,
- La dotation pour perte de taxe d'habitation sur les logements vacants s'établit à 1,3 M€, montant fixe depuis 2013,
- Des compensations fiscales, au titre de transfert de fiscalité décidés par l'État, s'élèvent à 1,2 M€.

I.1.5 LES PRODUITS DES SERVICES

Ce poste agrège les produits des services et du domaine et les autres produits de gestion courante. Il augmente de 1,7 M€, soit +2,2% par rapport au BP 2024, passant de 81 M€ à 82,7 M€.

● Les produits des services et du domaine

Ces recettes s'établissent à 59,3 M€ en 2025 (+1,9 M€ par rapport au BP 2024). Elles sont constituées majoritairement du stationnement payant (16 M€), des participations des usagers du service public municipal soumis à tarification (13,5 M€) et des redevances d'occupation du domaine public (pour près de 8 M€).

Les principales évolutions proviennent :

- De la suppression des conventions de gestion suite à la réintégration des compétences promotion du tourisme et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans le giron de la Ville et au transfert de l'éclairage public (accessoire de voirie) à la Métropole, ce qui se traduit par une perte globale équivalente à 8 M€,
- De l'inscription des recettes nouvelles liées à la cantine scolaire du fait du changement de mode de gestion avec la fin de la délégation de service public auprès du prestataire Sodexo. Ce changement, à compter du 1^{er} septembre 2025, induit la prévision d'une recette à hauteur de 5,4 M€,
- De la prise en compte des recettes de la fourrière, suite à l'arrêt en 2024 de la DSP, qui correspondent à la prévision prudente relative à l'enlèvement de 17 000 véhicules et la destruction de 5 000 véhicules par an, soit 4,1 M€, conformément à l'amélioration continue du service, depuis la mise en place de la nouvelle organisation,
- Du produit de la redevance de stationnement payant en voirie, pour 9 M€,
- D'une prévision de recettes issues des redevances d'occupation temporaires versées par les opérateurs de mobilités, prenant en compte une évaluation des droits versés par les entreprises de trottinettes et vélos en libre-service (intégration du prévisionnel de la part variable indexée sur le chiffre d'affaires), pour un montant de 1,8 M€ (+800 k€ par rapport au BP 2024),
- De l'augmentation des recettes de vaccination internationales (+259 k€) et de la nouvelle vaccination de la Dengue (+76 k€),
- De la prise en compte de l'estimation des redevances versées par l'opérateur gestionnaire des parkings en enclos : + 240 k€.

● Les autres produits de gestion courante

Les produits attendus pour 2025 sont plutôt stables d'un exercice à l'autre (-171 k€, soit -0,7%) et s'élèvent à 23,5 M€, contre 23,6 M€ en 2024.

Ces recettes sont essentiellement constituées :

- De remboursements liés à la mise à disposition du BMPM dans le cadre d'interventions de secours, à 6 M€ au BP 2025, soit stables par rapport à l'exercice précédent,
- Des recettes générées par les loyers du domaine privé de la Ville (4,5 M€, en augmentation de 130 k€ en 2025),
- De la mise à disposition du personnel du BMPM et du SMUR pour des manifestations sportives ou culturelles (4,2 M€, soit 100 k€ de hausse par rapport à l'exercice précédent),
- Des baux emphytéotiques et liés à la construction (1,4 M€),
- De la perception des recettes d'exploitation du Dôme (1,1 M€ en 2024), stables d'un exercice à l'autre.

Outre les variations observées sur ces principaux postes de recettes, les autres évolutions résident principalement dans l'augmentation des remboursements de la Caisse des Dépôts pour les congés paternité et des remboursements des tickets-restaurant non consommés, soit une progression générale de 424 k€.

I.1.6 LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Pour 2025, la prévision des atténuations de charges est en progression par rapport à celle de 2024, passant de 9,4 M€ à 11,5 M€ (+2,1 M€, soit + 22,33%).

Plus de 64% du volume global de la recette est constitué de la part employeur retenue sur les salaires pour les titres-restaurant des agents municipaux (7,5 M€). Ce montant augmente de 1,6 M€ (+27,12%) par rapport au BP 2024 (5,9 M€).

L'autre principal poste de recettes concerne les remboursements afférents aux agents détachés, qui connaissent une hausse de 300 k€ (+17,65%), passant ainsi de 1,7 M€ à 2 M€.

La contrepartie des frais de fonctionnement des groupes d'élus (collaborateurs d'élus) est au même niveau que l'exercice précédent (1,5 M€),

Enfin, le reversement du FPIC s'élève à 6,58 M€, compte tenu du mode de calcul en vigueur (cf.§ Les relations financières avec la Métropole supra).

I.1.7 LES PRODUITS SPECIFIQUES

Ce poste ne concerne plus que des recettes résiduelles découlant d'annulations de mandat. L'estimation de 2025 est de 25 k€, soit une progression de 24,4 k€ par rapport au BP 2024 (600 €), au regard de la réalisation prévue, à ce stade, en 2024. Cela reste une estimation prudente, ces recettes étant difficilement prévisibles.

I.1.8 LES PRODUITS FINANCIERS

En 2025, la prévision des produits financiers s'élève à 1,16 M€, en légère baisse par rapport à 2024 (-0,11 M€). Cela s'explique essentiellement par le remboursement dégressif de la dette récupérable, en l'occurrence la quote-part due par la Métropole au titre de la nouvelle compétence transférée relative à l'éclairage public (0,59 M€) et par la tendance baissière des taux, impactant les produits de couverture (SWAP) avec une recette prévisionnelle de 45 k€. Enfin, le fonds de soutien de l'État pour les emprunts à risque reste identique à 2024 (440 k€).

I.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 363,2 M€ au BP 2025. L'évolution de ces dépenses est de 75,9 M€, soit une progression de 5,9% par rapport au BP 2024. La hausse du budget résulte pour près de 81% des frais de personnel, en lien avec les évolutions réglementaires et une politique de ressources humaines volontariste de la Municipalité pour la remise à niveau des services publics, pour 25% des crédits d'activité et d'intervention, pour 1,2% des dotations aux arrondissements. Ces hausses sont atténuées par la contraction des frais financiers et des atténuations de produits.

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025/ BP 2024 | |
|---|-----------------|-----------------|----------------------------|--------------|
| Charges de personnel | 734,42 | 795,60 | 61,18 | 8,33% |
| Crédits d'activité et d'intervention (fonctionnement courant et subventions) | 475,00 | 493,86 | 18,86 | 3,97% |
| Atténuations de produits (hors dotations aux arrondissements) | 20,61 | 20,19 | -0,43 | -2,07% |
| Dotations aux arrondissements | 16,05 | 16,97 | 0,92 | 5,74% |
| Frais financiers | 41,18 | 36,58 | -4,60 | -11,17% |
| TOTAL | 1 287,26 | 1 363,20 | 75,94 | 5,90% |

I.2.1 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Premier poste du budget municipal, la part des dépenses de personnel au sein des dépenses réelles de fonctionnement représente 5 % au BP 2025 et progresse globalement de 8,3%, soit + 61,2 M€.

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2024/ BP 2025 | |
|--------------------------------------|---------------|---------------|----------------------------|--------------|
| Frais de personnel hors BMPM | 619,51 | 678,25 | 58,74 | 9,48% |
| dont: | | | | |
| Personnel permanent et non permanent | 594,11 | 650,16 | 56,04 | 9,43% |
| Autre personnel extérieur | 3,40 | 3,39 | -0,01 | -0,32% |
| Charges communes | 21,99 | 24,70 | 2,71 | 12,32% |
| Bataillon de Marins-Pompiers | 114,91 | 117,35 | 2,44 | 2,12% |
| TOTAL | 734,42 | 795,60 | 61,18 | 8,33% |

● Les frais de personnel hors BMPM

La prévision budgétaire pour l'ensemble du personnel hors BMPM s'établit à 678,25 M€, marquant une progression de 58,74 M€ (+9,48%) par rapport au BP2024. L'année 2024 a été marquée par des mesures nationales s'imposant à la collectivité, ainsi que par des engagements forts de la Ville de Marseille, pour revaloriser ses agents et également pour poursuivre une dynamique de recrutement soutenue.

Les éléments budgétaires clés de 2024

Les dépenses structurantes de l'année 2024 prévues au BP ont répondu aux orientations et ajustements de la masse salariale pour 2024 dans le cadre d'une stratégie globale d'attractivité, de reconnaissance des agents et de soutien aux services publics. Elles ont été les suivantes :

- Augmentation de l'indice majoré : une revalorisation de 5 points appliquée dès le 1er janvier 2024, entraînant une augmentation des dépenses salariales de 5,4 M€. Cette mesure est essentielle pour garantir la compétitivité de la rémunération des agents de la Ville,
- Évolution des cotisations de retraite CNRACL : le taux des cotisations a augmenté d'un point au 1er janvier 2024, passant de 30,65% à 31,65%, avec un impact budgétaire estimé à 2,5 M€. Cela reflète la prise en compte de l'augmentation des charges patronales pour garantir la pérennité des prestations de retraite des agents,
- Revalorisation des jours de Compte Épargne Temps (CET) : une hausse de 10% du barème, introduisant un coût additionnel de 0,2 M€ pour l'année 2024,
- Refonte de la grille RIFSEEP : un impact budgétaire de 2,9 M€, visant à assurer équité, reconnaissance et transparence. Ce chantier est mené en collaboration avec les partenaires sociaux et les directions de la ville,
- Participation à la protection sociale complémentaire : s'appuyant sur un accord national signé en juillet 2023, la Ville a augmenté sa participation aux contrats de santé et prévoyance des agents. Cette mesure représente un coût supplémentaire de 1,55 M€, marquant la volonté de renforcer la prise en charge santé de agents de la ville,
- Accroissement des effectifs permanent pour renforcer les services publics : plan de recrutement inédit, avec un coût de 18 M€, pour 2024,
- Poursuite de la dé-précarisation : le plan de dé-précarisation des vacataires, initié en 2021, s'est poursuivi, avec un coût de 1,5 M€ en 2024, pour offrir des contrats stables et pérennes aux agents, répondant ainsi à un objectif de fidélisation des compétences,
- Charges liées aux élections européennes : des dépenses exceptionnelles de 0,9 K€ ont été prévues pour assurer la tenue des bureaux de vote.

Les ajustements et contraintes budgétaires : contexte de la masse salariale en 2024

En 2024, un ajustement budgétaire de 32 M€ a été ajouté au budget initial par le biais du Budget Supplémentaire (BS) et de la Décision Modificative (DM) à l'automne. En raison de circonstances exceptionnelles, certaines charges de l'exercice 2023 ont été reportées sur 2024. Parmi ces reports figurent le rattrapage des mises à disposition de personnel pour les années 2016 à 2019, le versement de la GIPA 2023 et le remboursement de titres-restaurant de 2023.

En outre, des décisions volontaristes concernant la politique de rémunération, notamment une revalorisation supplémentaire des agents des crèches, nécessaire face à une concurrence accrue des crèches associatives et la mise en place d'une « prime JO » similaire à celle mise en place par l'État, ont eu un impact additionnel sur le budget indemnitaire, tout comme le recalibrage de la Prime de Fin d'Année (PFA), en fonction des indices, lié à l'inflation.

En 2024, la Ville a également dû mobiliser les moyens nécessaires à l'organisation d'élections législatives anticipées.

Parallèlement, cette augmentation de la masse salariale résulte également de la hausse des effectifs permanents et non permanents, avec un rythme accru en 2024, et des créations de postes supplémentaires actées par le Conseil Municipal après le vote du BP 2024.

Ces éléments témoignent de la volonté de la Ville de Marseille de poursuivre son action en faveur du soutien des agents et de la qualité des services publics, malgré les contraintes budgétaires. Cette stratégie proactive permet de répondre aux enjeux sociaux, tout en renforçant et développant les différents services à destination des Marseillaises et des Marseillais.

La prévision budgétaire 2025 : Consolidation des orientations stratégiques de la Ville

La prévision budgétaire 2025 pour la masse salariale s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques définies en 2024, en poursuivant les efforts d'optimisation et de gain d'efficacité. La Municipalité maintient ses engagements de reconnaissance et d'équité envers ses agents, tout en renforçant la qualité des services publics.

Engagements prioritaires pour le dialogue social

La Ville réaffirme ses priorités en matière de dialogue social par une série d'ajustements concrets et significatifs. Parmi les engagements pour 2025 :

- Phase 2 de la refonte du régime indemnitaire : marquant la continuité d'un engagement pluriannuel, cette refonte vise à garantir une meilleure équité et reconnaissance dans le traitement des agents, avec une dotation de 3 M€ (intégrant le

décret n°2024-614 du 26 juin 2024 sur le régime indemnitaire de la police). Cette mesure permettra de valoriser les compétences et d'assurer une attractivité continue des postes. Concernant la Police Municipale, c'est plus de 1M€ qui sera consacré à la revalorisation des agents, avec une revalorisation de plus de 2000€ brut par agent,

- Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : pour renforcer le pouvoir d'achat et récompenser l'engagement professionnel des agents municipaux, une enveloppe dédiée de 3 M€ sera mobilisée en 2025, afin de généraliser ce dispositif. Cette allocation spécifique illustre la volonté de la Ville de soutenir ses agents dans un contexte économique exigeant.

Évolutions budgétaires prévues pour 2025

En 2025, plusieurs ajustements budgétaires sont envisagés pour accompagner la montée en charge des services municipaux et répondre aux dynamiques de recrutement de l'année précédente. Parmi les éléments notables :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : avec un impact annuel prévu de 6,4 M€, cet ajustement reflète l'évolution naturelle des carrières et le vieillissement des effectifs, garantissant une adéquation des ressources humaines aux besoins de la collectivité,
- Effet en année pleine des recrutements 2024 : les recrutements et créations de poste de 2024 se traduisent par un impact de 18 M€,
- Revalorisation salariale dans le secteur de la petite enfance : la Ville reconnaît l'importance des métiers de la petite enfance et a décidé d'augmenter le budget de 1,2 M€, pour soutenir les agents de ce secteur. Cette revalorisation s'inscrit dans le cadre d'un dispositif national, soutenu par une subvention de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Ce financement combiné, apporté par la Ville, permet d'offrir un soutien accru aux professionnels de la petite enfance.

Renforcement ciblé des effectifs permanents

Un renfort d'effectifs est prévu pour des directions spécifiques en 2025, afin de garantir une réponse adaptée aux besoins croissants de la Ville. Cette hausse ciblée traduit un effort stratégique visant à améliorer la qualité des services publics.

Sous réserve des orientations nationales, la Ville de Marseille prévoit un effectif cible en hausse, avec 13 550 agents sur emploi permanent, tous budgets confondus, au 31 décembre 2025. Ce chiffre reflète l'engagement de la Ville de poursuivre la hausse des effectifs municipaux, gage de services publics plus performants, répondant aux besoins des Marseillais, dans un contexte de rigueur et d'efficacité budgétaire. Cette augmentation d'effectifs prévoit notamment une croissance des effectifs de la Police Municipale, dans la trajectoire annoncée, et des renforts dans les écoles et dans les crèches.

Cette projection budgétaire pour 2025 marque ainsi une année de consolidation, de continuité et de renforcement, durant laquelle la Ville poursuivra ses engagements sociaux, tout en répondant aux impératifs financiers avec rigueur et transparence.

Rationalisation du Personnel Non Permanent

La Ville ambitionne une approche ajustée aux besoins spécifiques de chaque DGA, permettant ainsi une économie substantielle de 5 M€ par rapport aux dépenses réalisées en 2024. Cette réduction budgétaire s'inscrit dans une volonté de recentrer les dépenses sur des besoins opérationnels essentiels après une hausse exceptionnelle des coûts en 2024, causée par des événements ponctuels et d'envergure, comme l'arrivée de la Flamme et l'organisation des Jeux Olympiques.

Par ailleurs, la nouvelle prise en charge des Accompagnants Enfant Handicapé (AEH) par l'État contribue à alléger la charge de la Ville, offrant ainsi une opportunité d'optimiser davantage les ressources allouées au personnel non permanent. Sur ce point, la Ville réitère son souhait que le service public désormais opéré par l'Etat se traduise par un maintien qualitatif des efforts faits par la Ville depuis 4 ans.

Les charges Communes

Pour 2025, la Ville de Marseille fixe le budget des charges communes à 24,7 M€, structuré pour couvrir des éléments essentiels à la qualité de vie et au bien-être des agents. Ce budget se décompose en plusieurs postes stratégiques :

- Participation employeur aux titres-restaurant et aux frais de transport : la Ville consacre 63% des charges communes à ces prestations, témoignant ainsi de l'engagement de la collectivité envers un soutien constant et adapté aux besoins quotidiens des agents, tout en renforçant leur pouvoir d'achat,
- Fonds de compensation pour le supplément familial de traitement : la Ville prévoit des ajustements pour maintenir ce soutien aux familles des agents. Ce poste, qui représente 3% des charges communes, est un levier essentiel pour accompagner les agents ayant des charges familiales,
- Autres dépenses stables par rapport à 2024 : les charges communes incluent également des allocations chômage, des recours à des expertises médicales, ainsi que des pensions d'invalidité et capitaux décès. Ces postes représentent 24% du total des charges communes et demeurent stables, assurant un filet de sécurité et des garanties pour les agents en cas de besoins spécifiques.

Personnel extérieur

Ce poste est stable, il représente près de 3,4 M€. En 2025, il concernera uniquement les frais de personnel pour les études surveillées réalisées par les instituteurs dans les écoles maternelles et élémentaires.

- **Les frais de personnel du BMPM**

Ces frais représentent un montant global de 117,35 M€ et augmentent de 2,4 M€ (soit + 2,1%).

Cette progression s'explique par :

- Une meilleure perspective d'armement des postes militaires existants, mais également une meilleure visibilité sur l'exécution de la Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires (NPRM) par rapport à la vision qu'en avait le BMPM lors des travaux budgétaires 2024 qui laissent présager une augmentation du socle de dépense de l'ordre de + 2 M€,
- Une revalorisation des grilles indiciaires des sous-officiers qui entraîne une augmentation de 0,7 M€,
- Une revalorisation de la prime de technicité des sous-officiers qui génère un surcoût de +0,3 M€,
- Une contraction des dépenses des contractuels (-0,8 M€), en raison d'une baisse du périmètre des vacataires pris en charge par le budget du bataillon : transfert de gestion des surveillants de baignade à un autre service municipal et suppression de la charge des pilotes hélicoptères, en raison de la prise en compte de la location avec pilotes dans le futur marché d'hélicoptères bombardiers d'eau.

Trois types de personnel se côtoient dans cette entité : les personnels militaires, les civils contractuels et les agents territoriaux statutaires avec, de surcroît, des charges communes pour les deux dernières catégories.

- Les frais de personnels militaires du BMPM sont remboursés à l'État ; ils représentent environ 89 % de ce poste (soit 106,7 M€), en progression de 3,1 M€,
- Les frais de personnels civils contractuels s'établissent à 6,6 M€, en baisse de 0,8 M€, notamment pour les recrutements en substitution de postes ou pour d'autres civils entrants, compris dans la cible globale votée au Conseil Municipal,
- Les frais de personnels territoriaux statutaires progressent de 180 k€ pour atteindre près de 3,9 M€,
- Les charges communes (médecine du travail et pharmacie, allocations chômage et charges diverses) restent à un niveau proche du BP 2024, à hauteur de 0,22 M€.

La progression de ces frais de personnel affecte la part de la Ville de Marseille dans les dépenses totales du BMPM qui représente désormais 88,2 M€ pour la seule partie fonctionnement et 106,4 M€ toutes sections confondues (cf. Annexe dédiée au BMPM).

I.2.2 LES CREDITS D'ACTIVITE ET LES SUBVENTIONS

Les crédits d'activité et de subventions s'élèvent à 493,86 M€, ils progressent de près de 19 M€, soit +4%.

Parmi les politiques publiques exposées ci-dessous, l'éducation, la jeunesse et la petite enfance, la sécurité, la solidarité, le logement et l'environnement conservent une part prépondérante au sein du budget de fonctionnement.

Fonctionnement Politiques Publiques

En M€ (chapitres 011,65,656 et 67)

| Thématiques | BP 2024 | BP 2025 | Evolution | % |
|--|---------------|---------------|--------------|-------------|
| PETITE ENFANCE - EDUCATION - ANIMATION EDUCATIVE - JEUNESSE | 78,16 | 90,33 | 12,17 | 15,57 % |
| SOLIDARITE - LIEN SOCIAL- INCLUSION - CITOYENNETE - SANTE - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS | 39,94 | 45,58 | 5,64 | 14,11 % |
| SECURITE - MEDIATION PREVENTION | 37,41 | 41,94 | 4,53 | 12,10 % |
| CULTURE - MER - SPORT | 81,28 | 84,63 | 3,35 | 4,12 % |
| ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE | 32,17 | 34,57 | 2,40 | 7,46 % |
| LOGEMENT-HABITAT- URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE | 18,08 | 20,42 | 2,34 | 12,93 % |
| INTERNATIONAL - GRANDS EVENEMENTS - EMPLOI ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL | 12,58 | 10,79 | -1,86 | -14,76 % |
| | | | | |
| FRAIS GENERAUX / FRAIS DE SUPPORT | 175,38 | 165,60 | -9,77 | -5,57 % |
| TOTAL | 475,00 | 493,86 | 18,86 | 4,0% |

Ces politiques publiques sont ventilées entre crédits d'activité (326,84 M€) et crédits de subventions (167,02 M€).

● Les crédits d'activité

Leur progression est de l'ordre de 5,5 %. Ces crédits recouvrent tout ce qui contribue à la mise en œuvre des politiques publiques et au fonctionnement de la Ville.

Ils se présentent ainsi :

→ **Les dépenses d'activité consacrées aux petites Marseillaises et aux petits Marseillais, aussi bien dans le cadre de la petite enfance, que de l'éducation ou encore de l'animation éducative, de la jeunesse s'établissent à 60 M€, soit une progression de 14 M€ par rapport au BP 2024. En matière d'éducation, parmi les postes significatifs :**

- Près de 15,7 M€ sont nouvellement inscrits pour la restauration scolaire au titre du nouveau marché à compter de septembre 2025 faisant suite à la DSP arrivant à échéance à l'été prochain (des recettes sont également inscrites à hauteur de 5,4 M€). En effet, une projection du coût du repas, au regard de l'amélioration des marqueurs qualité prévus au marché et des coûts actuels, tend à proposer un budget de proche de 16 M€ avec une estimation de 57 000 rationnaires pour la période de septembre à décembre 2025.
- Le forfait communal aux écoles privées est inscrit à hauteur de 13,7 M€, soit un ajustement de +100 k€, afin de prendre en compte les évolutions de coûts,
- Le volume des fournitures scolaires (dont le kit de rentrée scolaire), soit 6,1 M€, est en progression de 200 k€,
- La redevance d'exploitation versée à la SPDEM (partie fonctionnement hors frais financiers) s'élèvera, en 2025, à 1,35 M€,
- Les frais de transport des scolaires vers les équipements sportifs représentent 880 k€,
- Enfin, il est à signaler que les frais généraux intègrent un volume de 16,6 M€ pour l'entretien bâtementaire et les fluides des écoles.

La politique publique Animations éducatives et Jeunesse regroupe principalement les crédits nécessaires au paiement des activités périscolaires et des différents projets et animations à destination des plus jeunes. Les dépenses des activités périscolaires s'élèvent à 19,6 M€, en progression de 200 k€ (poursuite de l'amélioration de la pause méridienne, expérimentation du développement des animations du soir jusqu'à 18h30 pour 100 écoles concernées).

D'autres dispositifs participent de cette politique :

- Vacances pour tous : le budget est reconduit avec le financement de 200 départs supplémentaires proposés sur le budget 2025, à hauteur de 0,850 M€ (soit +85 k€),

- D'autres actions jeunesse sont également prévues, dont le nouveau bus de la jeunesse et de l'entrepreneuriat, pour soutenir les initiatives des jeunes de 16 à 30 ans, les formations jeunesse (BAFA, BNSSA et code de la route, le service civique) et les initiatives jeunes/concours des jeunes talents, pour un total 697 k€.

En matière de petite enfance, les dépenses s'élèvent à 2,6 M€, soit +300 k€, afin d'assurer le fonctionnement courant des crèches municipales, hors masse salariale (alimentation, contrôles sanitaires, consommables, dont notamment les couches et les activités artistiques et culturelles) et les subventions (cf. infra).

L'objectif poursuivi demeure l'amélioration de la qualité d'accueil dans les crèches municipales, notamment en lien avec la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 désignant les communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant.

Quatre nouvelles missions sont confiées aux communes :

- recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leur famille (services aux familles, modes de garde disponibles),
- informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, ainsi que les futurs parents,
- planifier le développement des modes d'accueil (schéma de pérennisation et de développement de l'offre d'accueil),
- soutenir la qualité des modes d'accueil.

→ **Les dépenses d'activité en matière de solidarité, de santé, de lien social, d'inclusion et lutte contre les discriminations, de lutte contre l'habitat indigne, de relation citoyenne et de démocratie participative** s'élèvent à 8,4 M€ au BP 2025 (soit +1,4 M€ hors subventions), avec les axes principaux suivants :

- En matière de solidarité, près de 1,050 M€ sont prévus (soit +200k€), concernant l'action sociale d'urgence et les secours aux démunis, pour faire face aux besoins fondamentaux,
- En matière de santé, une progression significative est enregistrée avec une évolution de +470 k€ sur le pôle santé publique qui intègre notamment les centres de vaccination (dont Papillomavirus HPV, Dengue, lutte antivectorielle) et la collecte des déchets à risques infectieux, et de +300 k€ sur le pôle santé environnementale, dont la lutte contre les nuisibles (punaises de lit, rats...), l'hygiène urbaine (bruits, odeurs, air) et le contrôle des eaux,
- En matière d'inclusion et de lutte contre les discriminations, les inscriptions hors subvention progressent de 320 k€ ; elles intègrent des mesures nouvelles telles que :
 - le prix Ibrahim Ali et les ateliers pédagogiques dans les écoles,
 - en matière de droit des femmes, le projet plus belle de mars,
 - pour les personnes en situation de handicap, les formations accessibilités pour les établissements recevant du public, le tremplin sport adapté et les kits éducatifs des écoles maternelles.
- Près de 400 k€ sont également inscrits pour poursuivre les assemblées citoyennes du futur (3ème édition en septembre), ainsi que le développement et le renforcement de l'offre de service en matière d'accompagnement à la participation (observatoire des publics, études des usages...),
- Le budget relation citoyenne et proximité progresse de 470 k€ ; il intègre les crédits des pôles élections - état civil, du pôle relation aux administrés et du pôle funéraire. La progression du montant des crédits est majoritairement due à l'amélioration de l'entretien des cimetières et de la gestion administrative des concessions, dont l'externalisation d'une partie des prestations de fossoyage qui permet d'augmenter le rythme des reprises.

→ **La thématique Sécurité, médiation et prévention**, qui s'élève à 40 M€ au BP 2025, en progression de plus de 10 %, soit + 4,5 M€ par rapport au BP 2024, regroupe les dépenses du Bataillon des Marins Pompiers (en progression de 0,86 M€), de la protection civile urbaine, de la Police Municipale (en progression de 0,2 M€, hors personnel) et des prestations de gardiennage (en augmentation de 2 M€).

La hausse des dépenses pour le Bataillon des Marins Pompiers est principalement sensible dans les charges de gestion courante (+ 7%) et relève de l'augmentation du renouvellement et de l'entretien du matériel du bataillon dans des domaines divers : sanitaire, logistique, système d'information et de télécommunication, restauration, etc...

Pour la Police Municipale, les crédits inscrits concernent l'achat du matériel, de consommables et l'équipement des policiers, ainsi que les frais de la fourrière revenue en régie.

Pour les prestations de gardiennage, l'augmentation résulte des révisions de prix des marchés, de l'augmentation des sites et de la mise en œuvre d'ilotages anti squats sur le patrimoine municipal) et des évènements nécessitant du gardiennage.

→ **Les crédits en matière de Culture, Mer et Sport** s'élèvent à près de 11 M€, en progression de 2,6 M€.

Concernant la Culture, les dépenses sont en lien avec le fonctionnement des institutions culturelles, l'accueil de tous les publics et l'indispensable maillage territorial, dès le plus jeune âge, pour offrir une éducation artistique et culturelle de qualité.

D'un point de vue opérationnel, l'exercice 2025 sera marqué par le renforcement de l'offre relative à l'Été Marseillais pour 750 k€, la rationalisation des expositions temporaires des musées (1,1 M€ sur un total de 3,5 M€ inscrits), le maintien du budget du pôle lecture publique (1,8 M€), l'inscription de différentes actions nouvelles sur le Château de Buzine (600 k€), une inscription nouvelle de 530 k€ pour la mission éducation culture artistique et le maintien du budget des archives municipales (280 k€).

Les impacts budgétaires hors masse salariale et subventions sont les suivants :

- La rationalisation des crédits sur le pôle lecture publique du fait de la révision de la politique d'acquisition d'ouvrages et de documents, sachant qu'à l'horizon 2027, ces dépenses d'acquisition devront mécaniquement augmenter pour fournir 11 bibliothèques, contre 9 aujourd'hui (ouverture programmée des médiathèques de Loubon et Gèze), la constitution des fonds documentaires en 2025-2026 étant imputée en investissement,
- L'ajustement des musées en cohérence avec l'accroissement des durées d'expositions temporaires, pour tendre à un équilibre entre la proposition culturelle, d'une part, et, d'autre part, les moyens à disposition du service en termes de personnels de développement scientifique, production, communication et médiation et la ré-internalisation d'un certain nombre de prestations,
- Enfin, il est à signaler que les frais généraux intègrent, par ailleurs, un volume de 5,7 M€ pour l'entretien bâtimentaire et les fluides des équipements culturels.

En matière de sport, le « Sport pour Tous » reste un axe prioritaire dans les grandes orientations de la politique sportive. Les animations sportives existantes et celles développées dans le cadre de l'Été Marseillais sont poursuivies et renforcées. Globalement, c'est un volume de crédit de 1,25 M€, en progression de 140 k€.

De nouvelles actions sont budgétisées avec, pour objectif, notamment, de promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé, pour un montant total de près de 170 k€ :

- 144 k € pour le développement du savoir nager avec la mise en œuvre de 4 bassins mobiles,
- 25 k€ pour la passation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP du POMGE.

Il est à signaler que les frais généraux intègrent, par ailleurs, un volume de 9,1 M€ pour l'entretien bâtimentaire et les fluides des équipements sportifs.

Enfin, l'amélioration de l'accueil des usagers des plages et de l'accès à la mer nécessite un volume de 2 M€, en progression d'environ 600 k€, prévu en 2025. Feront partie des axes de développement pour cette année :

- La poursuite des démarches de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin (scolaires, IME, centres de loisirs, grand public),
- En matière de développement des sports nautiques, la phase Héritage JO, avec l'objectif principal que chaque enfant en classe de 6ème bénéficie d'un stage nautique ou une formation à l'environnement marin. Le nouveau stade nautique du Roucas Blanc sera l'outil majeur, complété par les bases nautiques de Corbière, de l'Huveaune et de la Pointe Rouge,
- l'amélioration du confort d'accueil sur les plages (entretien, gestion et maintenance, notamment des sanitaires, douches et consignes) avec une ouverture de sanitaires de plages et une installation de consignes automatiques, tout au long de l'année.

→ **Les dépenses en matière d'Environnement et de cadre de vie**, qui s'élèvent à près de 28 M€ au BP 2025, sont multiples ; elles relèvent de la transition écologique, de la nature et de l'agriculture en ville, de la collecte et du traitement des déchets des bâtiments municipaux, de la lutte contre les pollutions, de la préservation et de l'entretien des parcs et jardins, des espaces publics et de la sensibilisation à l'environnement.

L'entretien du patrimoine naturel, des parcs et jardins, des espaces verts, les obligations légales en matière de débroussaillage, le développement d'études pour projets, tels que la trame verte, la lutte contre la précarité énergétique, le pilotage et l'animation du plan climat, représentent un budget de 8,5 M€.

La propreté des espaces publics, la collecte et le traitement des déchets inhérents aux activités municipales et les prestations liées à la régulation du stationnement payant représentent un volume de près de 20 M€, essentiellement pour les collectes et le tri des déchets et la propreté du domaine (lutte contre les graffitis...), soit 15 M€.

→ **La politique du Logement, de la lutte contre l'habitat indigne, de l'urbanisme et de la politique de la Ville** concentre 17,8 M€ de crédits d'activité.

Ces crédits ont vocation, d'une part, à garantir, à tous les Marseillais et toutes les Marseillaises, le droit de vivre dans un logement digne et décent et, d'autre part, à assurer la mise œuvre des opérations d'aménagement en cohérence avec les objectifs de la Ville en matière d'intégration dans le tissu urbain existant, de qualité architecturale et environnementale.

Ainsi, ces dépenses se composent, en particulier, de la prise en charge des personnes délogées. Elles augmentent du fait du coût des marchés, dont le contrat Soliha pour l'accompagnement des personnes évacuées après application de l'arrêté de péril et de la mise en place de procédures de relogement définitif. Elles représentent environ 12,1 M€, en progression de près de 2 M€, soit +19,7%.

En matière d'urbanisme et de politique de la ville, les dépenses (5,7 M€) sont consacrées à l'urbanisme appliqué aux aménagements et à la politique de la ville dans les quartiers prioritaires. Il s'agit, principalement, de dépenses de prestations (architecte conseil, conseil juridique, numérisation des demandes d'autorisations d'urbanisme, assistance à maîtrise d'ouvrage), l'essentiel des crédits relevant de la partie investissement et des subventions aux associations en politique de la ville et rénovation urbaine.

Dans ce périmètre sont prévues les actions nouvelles suivantes : des prestations de communication autour des aménagements tactiques (chantiers participatifs, inaugurations), les manifestations « prenez place ! » concernant les projets d'aménagement des places Sebastopol, Bernard Cadenat, Notre-Dame du Mont, des études pour le dispositif « Marseille du futur/Marseille 2050 » sur l'urbanisme (surélévation des bâtiments, réappropriation des rez-de -chaussée).

→ **Les dépenses dévolues aux politiques publiques relatives à l'international, aux grands événements, à l'emploi et à l'action territoriale** s'élèvent à près de 5,6 M€. Elles sont affectées par la fin des Jeux Olympiques et se ventilent ainsi :

- Les dépenses relatives aux divers événements, à l'Été Marseillais (hors directions thématiques), à « La Voie est libre », aux illuminations festives de fin d'année étendues aux différents quartiers de la Ville, ainsi qu'un projet de « campus sport », près des plages en saison estivale 2025,
- Les dépenses relatives au développement économique, au commerce, au tourisme et à l'emploi sont consacrées à la politique de redynamisation et de renforcement des animations commerciales (braderie, festivités commerciales à Noël ...), avec un second jour de braderie l'hiver prochain, à la montée en charge de la Conférence territoriale pour l'emploi, aux actions en faveur de l'emploi des jeunes, à la poursuite du travail sur les tiers-lieux, à la promotion de l'économie sociale et solidaire et à l'accueil de délégations étrangères,
- En matière de rayonnement international, des crédits sont consacrés à la participation active aux réseaux de villes (Eurocités, CUF, AFCCRE, AIMF, AVITEM...), au financement du dispositif de mobilité internationale des jeunes et à la promotion d'événements du territoire marseillais de portée internationale. Enfin, une attention particulière est portée aux pays méditerranéens, avec lesquels la Ville de Marseille entretient naturellement des liens étroits, ainsi qu'aux actions de solidarité internationale.

→ **Les frais généraux** représentent 166 M€ ; ils affichent une diminution de 10 M€, soit près de -6%, notamment du fait du recalibrage des dépenses d'énergie à la baisse (-22 M€), du fait de la baisse tarifaire, mais aussi en lien avec les effets bénéfiques du plan de sobriété et de la régulation des usages. Cette rubrique intègre, principalement, les dépenses de fluides de l'ensemble des équipements municipaux, soit 31,8 M€ (eau, énergies hors éclairage), les dépenses de loyers et charges immobilières, soit 28,5 M€, les prestations de frais de réseaux et de licences informatiques, soit 18,8 M€ (en progression de 600 k€). Sont concernés également, les prestations et les frais de formations liées aux ressources humaines, l'entretien et la maintenance bâtementaire, les frais de nettoyage des locaux, l'entretien et les réparations de véhicules, les fournitures et consommables administratifs et d'autres frais divers, en progression cumulée de 19 M€.

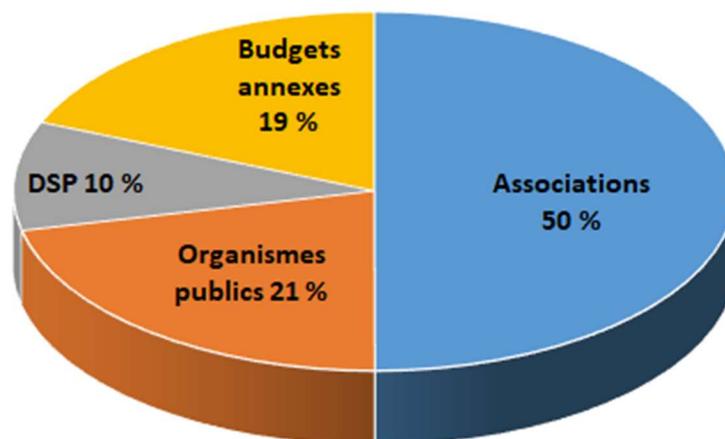
- **Les subventions versées**

Le poste des subventions représente 167,02 M€ au total (135,9 M€ hors celles au profit des budgets annexes), soit +1% et se répartit de la manière suivante :

| | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 / BP 2024 | |
|---|---------------|---------------|-----------------------------|---------------|
| Subventions aux associations et autres personnes de droit privé | 73,83 | 83,86 | 10,03 | 13,59 % |
| Subventions aux organismes publics | 32,11 | 35,70 | 3,59 | 11,18 % |
| Subventions aux fermiers et concessionnaires (DSP) | 26,24 | 16,32 | -9,92 | -37,81 % |
| Sous-total subventions hors budgets annexes | 132,18 | 135,88 | 3,70 | 2,80 % |
| Subventions aux budgets annexes | 33,17 | 31,14 | -2,03 | -6,10 % |
| TOTAL | 165,35 | 167,02 | 1,67 | 1,02 % |

Cette variation est notamment le fait des progressions des subventions aux associations et aux organismes publics, atténuées par la baisse des subventions aux DSP et aux budgets annexes.

La part relative de chacun des postes de subventions est représentée ci-dessous :



Ces dépenses se ventilent par politiques publiques de la manière suivante :

- **Petite enfance - Education - Animation éducative - Jeunesse - Vie étudiante :**

Ces subventions représentent 30 M€ et concernent :

- Les subventions aux associations gestionnaires d'équipements d'accueil de la petite enfance (EAJE), les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et les Relais Petite Enfance (RPE) pour la création de places en crèches, soit 8,9 M€, en augmentation de 2,2 M€,
- Les subventions aux associations dans le cadre du programme des Cités Éducatives pour 0,9 M€ (+300 k€),
- Les versements aux organismes publics, soit 1,9 M€ (+480 k€), dont la Caisse des Ecoles pour 1,7 M€ (+480 k€), le soutien au GIP pour le programme de réussite éducative pour 152 k€ et la participation concernant les enfants marseillais scolarisés dans les communes voisines pour un montant de 37 k€,
- La DSP de la restauration scolaire, soit 9,6 M€ pour la « compensation des tarifs sociaux » (CTS), en diminution de 5,4 M€, compte tenu de l'échéance de la DSP à l'été 2025, un nouveau marché prenant le relais pour la prochaine rentrée scolaire,
- Les subventions aux structures associatives d'accueil de la jeunesse et les loisirs éducatifs (ACM, ALSH, centres aérés, ludothèques...), soit 8 M€, en progression de près de 650 k€,
- Environ 823 k€ sont prévus pour développer l'attractivité universitaire et améliorer l'accueil des étudiants, en lien avec les associations et partenaires publics (l'Université Aix Marseille, le CROUS, le CNRS...).

● Environnement et cadre de vie

Ces subventions représentent un peu plus de 7 M€, en progression de près de 2 M€. Elles concernent la transition écologique, l'écocitoyenneté, la sensibilisation à l'environnement, la nature en ville et l'agriculture urbaine, la lutte contre les pollutions environnementales et la stratégie Climat Air Energie, dans le cadre du contrat Ville-climat placé sous le label européen des 100 villes vers la neutralité carbone à l'horizon 2030.

Elles concernent, également, toutes les actions en matière de préservation du littoral et des milieux marins et l'éducation à l'environnement marin.

L'ensemble de ces subventions se ventile ainsi :

- Le soutien aux projets associatifs dans les domaines susmentionnés représentant 2,5 M€, en progression de 800 k€,
- Les financements aux partenaires publics (conservatoire du littoral), pour environ 78 k€,
- Les DSP des fermes pédagogiques et relais-nature, soit 220 k€, en augmentation de 20 k€,
- Enfin, la subvention à la DSP du contrôle du stationnement payant (4,2 M€).

● Sécurité - Médiation Prévention

Ces subventions représentent 2,43 M€ et concernent, principalement, les associations actrices de la médiation sociale urbaine et estivale, des appels à projet concernant les conduites à risques chez les jeunes et diverses actions (aide aux victimes, accès au droit des jeunes, prévention de la radicalisation) et les travailleurs sociaux en commissariat, en lien avec la prévention de la délinquance.

● Solidarité - Lien social - Inclusion - Citoyenneté - Santé - Lutte contre les discriminations

Ces subventions représentent près de 37,2 M€, en progression de 4,2 M€, et concernent :

- Les associations gestionnaires de centres sociaux conventionnés, soit 9,7 M€, en progression de 4,7 M€ (en partie pour les référents jeunesse et les référents famille), du fait du changement de mode de gestion avec la fin des DSP des Maisons Pour Tous,
- Les associations en lien avec l'action sociale, la solidarité et la lutte contre la précarité représentent une inscription de l'ordre de 4,5 M€ (soit +500 k€) ; il s'agit de la subvention à l'UHU et les subventions aux associations œuvrant pour les plus démunis, la convention reconduite de lutte contre la pauvreté (CALPAE) et les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI) favorisant l'accès aux droits, aux soins, à l'apprentissage de la langue et à l'emploi des personnes réfugiées et primo-arrivantes,
- Les associations portant des actions en faveur des familles, des personnes âgées, du lien social, de l'éducation populaire et des anciens combattants, qui représentent un volume cumulé de près de 600 k€,
- 460 k€ sont prévus pour les animations festives et tous les projets socio-culturels favorisant l'intergénérationnel et le lien social,
- Les versements en faveur du CCAS, soit un cumul de 15,9 M€, en progression de 3,2 M€, dont 15,4 M€ de subvention de fonctionnement global (en progression de 3,15 M€), puis 500 k€ de dotation en lien avec les CTAI (+50 k€). L'évolution, au fil de l'eau (1,15 M€), de la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS est liée à la dynamique spontanée de la masse salariale et des charges de fonctionnement courante (énergie et restauration notamment), ainsi qu'à la baisse des recettes résultant du désengagement de certains financeurs (ARS et Conseil départemental 13 notamment). En

outre, l'augmentation de la subvention est nécessaire pour assurer les charges liées aux résidences autonomes et à la restauration à domicile, ainsi que pour maintenir les activités d'accueil inconditionnel en agences sociales du CCAS. Enfin, des mesures nouvelles voient le jour, comme le plan d'action pour l'inclusion et l'autonomie des seniors (2 M€), avec une offre de service coordonnés (veille sociale, inclusion numérique, accès aux droits, aide à domicile, soins infirmiers, téléassistance, etc...), ainsi qu'un accueil renforcé pour les publics les plus fragiles,

- Près de 908 k€ de subventions sont consacrées au tissu associatif pour l'intégration des personnes en situation de handicap, pour le droit des femmes, pour la diversité et la lutte contre les discriminations (+100 k€),
- En matière de santé, il s'agit de soutien aux partenaires associatifs s'inscrivant dans les politiques de santé globale de la collectivité, qu'il s'agisse de la préservation de la santé et de la qualité de vie ou de la gestion des risques sanitaires à hauteur de 1,2 M€ en progression de 250 k€,
- La subvention au Comité d'Action Sociale (CAS) des personnels de la Ville, soit 3,6 M€,
- Les subventions de la mission observatoire, prospective, participation citoyenne, soit +30 k€.

● **Habitat - Logement - Urbanisme - Politique de la Ville**

Ces subventions s'élèvent à 2,4 M€ et tiennent compte de la fin des versements de régularisation des soldes de l'ex GIP MRU (dissous depuis le 31 décembre 2019). Pour le reste, le périmètre des interventions de la Ville reste identique et les participations à budget constant.

Elles concernent :

- Les aides aux partenaires associatifs pour la prévention des expulsions locatives, l'accompagnement des victimes de marchands de sommeil, l'aide au logement des jeunes travailleurs, l'accompagnement des occupants de logements de copropriétés en difficulté, soit 424 k€,
- Les versements aux organismes publics, dont la contribution au fonds de solidarité pour le logement, la convention avec le bailleur social ADOMA pour l'accompagnement et le relogement de personnes évacuées d'immeubles en péril, soit un cumul de 620 k€,
- En matière d'urbanisme, une subvention de 650 k€ est prévue pour l'AGAM, incluant les missions relatives à l'Observatoire de l'Habitat, au schéma stratégique de déploiement des équipements publics en rééquilibrage dans les quartiers, aux réflexions sur la carte scolaire, aux analyses des capacités de développement de l'agriculture urbaine et plus largement de la nature en ville et aux études préalables à la modification du PLU-I pour la maîtrise de l'urbanisation en secteurs diffus,
- En matière de politique de la ville, 750 k€ (soit +100 k€) permettent de financer divers projets associatifs œuvrant pour améliorer la vie quotidienne dans les quartiers prioritaires.

● **Culture, mer, sport**

Ces subventions s'élèvent à environ 73,8 M€ et progressent d'un peu plus de 2 M€ ; elles concernent :

- Les associations culturelles dans diverses thématiques (expression musicale, lyrique et chorégraphique, théâtres, arts plastiques et autres activités artistiques, soutien à la création et la diffusion), pour un montant cumulé de 29,7 M€, soit + 536 k€ par rapport à 2024,
- Les organismes publics pour un montant cumulé 16,5 M€. Les montants au bénéfice du CICRP et l'Institut Français restent stables, celui pour l'INSEAMM passe de 15,5 M€ au BP 2024 à 16 M€ au BP 2025 (prise en charge directement, en 2025, par l'INSEAMM, des dépenses de fluides),
- La DSP de la salle de spectacle du SILO, soit un cumul de 440 k€, à l'identique de 2024,
- La subvention au budget annexe Opéra-odéon, soit 22,1 M€, en progression de 1 M€,
- Le soutien de la Ville pour l'organisation de la Foire aux Santons, à hauteur de 27 k€,
- Les associations et clubs sportifs pour le sport amateur et la compétition, soit une inscription de 2,51 M€,
- La DSP du POMGE, soit une inscription de 1,59 M€,
- Les associations organisatrices d'événements au Palais des Sports pour 210 k€,
- Le soutien aux manifestations nautiques pour 250 k€,
- Les subventions pour le soutien des événements sportifs, soit 84 k€.

- **International, grands événements, emploi et action territoriale**

Ces subventions représentent 5,1 M€ et sont légèrement inférieures au volume de 2024, du fait de la non reconduction d'une subvention au budget annexe des espaces événementiels (250 k€). Elles concernent :

- L'association de l'École de la 2ème chance, pour un montant de 1,21 M€ et un cumul de près de 2,7 M€ pour la Cité des Métiers, la Maison de l'Emploi et la mission locale et Initiative Marseille Métropole,
- Les acteurs associatifs du développement et l'attractivité économique, soit 475 k€,
- Les associations liées au commerce, soit une inscription de 245 k€,
- Un budget de 370 k€ est consacré à la coopération internationale, dont 85 k€ pour la mission Méditerranée,
- Les subventions aux bourses du travail pour 90 k€.

I.2.3 LES CREDITS RELATIFS AUX ATTENUATIONS DE PRODUITS

Ceux-ci s'établissent à 20,19 M€, en diminution de 0,43 M€, ils se décomposent ainsi :

- La contribution (prélèvement) au FPIC s'élève à 5,53 M€, compte tenu du mode de calcul en vigueur (cf. § Les relations financières avec la Métropole supra),
- Les reversements à l'administration fiscale pour les dégrèvements accordés, sont prévus à hauteur de 0,9 M€, soit une évolution nulle par rapport à 2024,
- Le reversement (à terme échu) du produit de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme et des Congrès de Marseille avec des crédits inscrits à hauteur de 10,1 M€, en cohérence avec la constatation du produit définitif 2024 attendu,
- Le reversement du produit du Forfait de Post-Stationnement (FPS) à la Métropole est révisé à la baisse (-2,36 M€), au regard de l'exécution 2024, avec une inscription de 3,65 M€. Le FPS, instauré par la Ville de Marseille, est dû en cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement immédiatement exigible. Il est destiné à financer les politiques de transports en commun respectueux de l'environnement et les politiques de circulation et de mobilité qui relèvent des compétences de la Métropole AMP.

I.2.4 LES DOTATIONS AUX MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Sur ce millésime 2025, le volume global des dotations progresse de 0,92 M€ pour s'établir à 16,97 M€.

- **La dotation de gestion locale**

Destinée à financer le fonctionnement (hors personnel et frais financiers) des équipements transférés aux Mairies d'Arrondissements, elle s'élève à 14,53 M€ contre 13,61 M€ en 2024 (soit une augmentation de 924 k€). Cette dotation fluctue chaque année en fonction des évolutions de l'inventaire, du coût des équipements sportifs, sociaux et des espaces verts et de l'inflation prévisionnelle (retenue à 1,7%).

- **La dotation d'animation locale**

Elle finance les dépenses liées à l'information des habitants du secteur sur la démocratie et la vie locale. Elle s'établit à 2,44 M€, soit un niveau quasiment équivalent à celui de 2024 ; elle est calculée et répartie entre les arrondissements en tenant compte, notamment de la population.

I.2.5 LES FRAIS FINANCIERS

Les charges financières seront en baisse en 2025 par rapport à 2024, pour s'établir à 36,58 M€ sur le total du chapitre des frais financiers (- 4,6 M €). Les deux exercices précédents avaient été marqués par des hausses rapides et brutales (+ 2 M € en 2024 et + 7 M € en 2023).

Une baisse des taux a été amorcée en 2024 et devrait se poursuivre en 2025. Néanmoins, la Ville de Marseille a conservé l'application d'une marge de sécurité sur ses taux variables, proche de 1%. Elle reconduit ainsi sa méthode de prévision budgétaire pour sécuriser au mieux ses dépenses, dans un contexte financier qui demeure encore volatile.

Ce volume de frais financiers comprend également une part pour la redevance versée à la SPDEM, inscrite à un montant de 2,2 M€, dans le cadre des relations contractuelles mises en place.

II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 473,9 M€ au BP 2025.

Elles se répartissent essentiellement en :

- dépenses d'équipements, à hauteur de 349,6 M€, en progression de 24,3 M€ par rapport à 2024, dont 335,9 M€ de dépenses d'équipement programmées et 13,7 M€ de dépenses spécifiques hors programmation,
- dépenses financières, pour 124,4 M€, en baisse de 34,2 M€.

| | BP 2024 (M€) | BP 2025 (M€) | Évolution BP 2025/ BP 2024 | |
|---|-----------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| Dépenses d'équipement programmées | 308,97 | 335,90 | 26,93 | 8,72 % |
| Dépenses hors programmation | 16,38 | 13,72 | -2,66 | -16,24 % |
| S/total investissement hors dépenses financières | 325,35 | 349,62 | 24,27 | 7,46 % |
| Remboursement et gestion de la dette (capital), divers | 158,60 | 124,36 | -34,24 | -21,59 % |
| S/total dépenses financières | 158,60 | 124,36 | -34,24 | -21,59 % |
| TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT | 483,95 | 473,98 | -9,97 | -2,06 % |

II.1.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Elles résultent concomitamment de dépenses pluriannuelles et annuelles. La Ville de Marseille gère la quasi-totalité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations.

Réglementairement, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables selon les modalités définies par le règlement budgétaire et financier voté le 7 juillet 2023. Le périmètre des autorisations de programme a été revu à l'image du plan d'investissement en programmation budgétaire pluriannuelle des investissements. Les AP se déclinent en trois catégories : les AP de projets (nouveaux investissements individualisés d'envergure ou équipements structurants pour le territoire), AP de programmes (préservation du patrimoine de la Ville) et AP de subventions.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Le support technique des CP sont les opérations ; elles ont été déclinées de la même manière que les AP en 2025 en opérations de projets, programmes et subventions. Elles sont désormais moins nombreuses (moins de 250 opérations) et plus explicites pour une meilleure lisibilité du budget.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Les CP afférents aux opérations représentent sur le budget principal 335,9 M€, dont 321,45 M€ pour les opérations déjà en cours.

Ils se déclinent en opérations de projet pour 75,3 M€, en opérations de programme pour 223,2 M€ et en opérations de subventions pour 37,4 M€.

La structure des investissements programmés de la Ville peut aussi être déclinée de manière plus explicite, selon les thématiques figurant ci-après :

INVESTISSEMENT

Politiques Publiques (dépenses d'équipement hors dette)

| Politiques Publiques (M€) | Dépenses programmées 2024 | Dépenses programmées 2025 | évolution |
|---|---------------------------|---------------------------|--------------|
| Ecoles (hors SPDEM) et petite enfance | 68,39 | 65,84 | -2,55 |
| Sécurité (dont BMPM) | 41,10 | 43,49 | 2,39 |
| Sport Nautisme et littoral | 35,08 | 41,57 | 6,48 |
| Culture | 17,21 | 39,62 | 22,40 |
| Environnement | 27,05 | 31,77 | 4,73 |
| Urbanisme | 38,67 | 26,64 | -12,03 |
| Social, solidarité, santé et inclusion | 21,19 | 25,78 | 4,59 |
| Immobilier et patrimoine de la Ville | 16,11 | 21,33 | 5,22 |
| Moyens municipaux transverses | 17,07 | 17,25 | 0,18 |
| Divers | 3,74 | 7,37 | 3,63 |
| Accueil et Vie Citoyenne | 5,98 | 6,70 | 0,72 |
| Attractivité économique | 4,81 | 4,94 | 0,13 |
| Eclairage public (voirie) | 12,56 | | -12,56 |
| Total | 308,97 | 335,90 | 26,93 |
| Hors programmation (dotations aux secteurs, prises de capital social, AC d'investissement...) | 16,38 | 13,72 | -2,66 |
| Total général dépenses d'Equipement | 325,35 | 349,62 | 24,27 |

NB : La Ville ne porte plus de crédits pour l'éclairage public de voirie après le transfert de la compétence à la Métropole en 2023 et le solde de la dernière convention transitoire de maîtrise d'ouvrage déléguée en 2024

● « Écoles (hors SPDEM) et petite enfance »

La diminution constatée par rapport au BP 2024 s'explique par la montée en puissance de la SPDEM, qui prend, de fait, le relais de la Ville. Néanmoins, les investissements pour les écoles et les crèches demeurent, encore en 2025, de très loin, le poste de dépenses le plus important de la Ville. Ce sont 65,8 M€ (20% du budget) de crédits de paiement (CP) qui sont inscrits sur le budget de la Ville en 2025, en gestion directe, pour l'éducation et la petite enfance.

Concernant les chantiers conduits par la SPDEM, dont le coût impactera progressivement et significativement le budget de la Ville, le BP 2025 intègre des redevances à verser à l'opérateur pour un cumul de 4,7 M€ (dont 1,2 M€ en investissement et 3,5 M€ en fonctionnement, répartis en 2,2 M€ de redevance financière et 1,3 M€ de redevance d'exploitation). Ces volumes traduisent la poursuite de l'effort financier important pour la remise en état du parc scolaire de la Ville, destiné à s'inscrire dans la durée, parallèlement aux chantiers structurels qui seront conduits, en direct, par la SPDEM. Cette dernière porte désormais la dépense de nombreux investissements pour les réhabilitations lourdes, démolitions et constructions, à commencer par les groupes scolaires sur la première vague : Aygalades Oasis, Malpassé les Oliviers, Simone de Beauvoir, Bouge, Emile Vayssière, Saint André la Castellane, Jolie Manon.

Dans le détail, s'agissant des dépenses de la Ville hors SPDEM, un volume de 59,4 M€ est dédié aux écoles en 2025, dont :

- 34,7 M€ pour les travaux de rénovation et de conservation des groupes scolaires,
- 10 M€ pour la construction du groupe scolaire des Fabriques en maîtrise d'ouvrage déléguée (Euroméditerranée),
- 6,7 M€ pour la construction de groupes scolaires sous maîtrise d'ouvrage directe de la Ville,
- 5,8 M€ pour l'acquisition de matériels numériques et mobiliers des écoles,
- 2,2 M€ pour les travaux et études liées à la restauration scolaire (sur une opération pluriannuelle de 36 M€ dédiée aux cantines de demain).

La partie de travaux de rénovation et de conservation des groupes scolaires reste stable à un niveau très élevé de 35 M€ annuels. De même, le volume des dépenses de matériels est quasiment stable. Enfin, les autres dépenses de construction diminuent de 7 M€ par rapport à 2024, compte tenu de la part croissante prise par la SPDEM.

Par ailleurs, 6,5 M€ sont inscrits pour les crèches, soit +4,4 M€ par rapport à 2024. Il s'agit, notamment, de tous les travaux transverses pour la conservation et la rénovation des crèches, de frais d'études liés à la construction de la crèche Peyssonnel et de subventions d'équipements aux crèches associatives.

● « Sécurité, dont BMPM »

Avec 43,5 M€ de CP 2025 et une évolution de + 5,8%, ce deuxième poste de dépenses regroupe :

- Les dépenses afférentes au Bataillon de Marins Pompiers de Marseille, pour 22,3 M€ ; elles intègrent la restructuration des sites de formation du BMPM pour 1,8 M€, la poursuite du déploiement du réseau radio du futur pour 2,6 M€, le renouvellement du matériel et des véhicules pour 10,5 M€, les travaux sur les centres d'incendie et de secours (dont Saint-Julien et le Redon) pour 5,4 M€, des équipements divers pour 2 M€ (projet Mistral - modernisation COSSIM 3, des installations de points d'eau incendie et la rénovation des logements des marins pompiers),
- Les dépenses afférentes à la police municipale et la sécurité publique pour 12,4 M€ (+6,5 M€) avec l'achat d'équipements et de véhicules de police pour 6,7 M€, la vidéo-protection pour 4,1 M€, la création des bases et antennes de police Nord, Centre et Sud et le renouvellement d'équipements pour un cumul de 926 k€ et la modernisation des équipements numériques pour 624 k€,
- Les travaux d'office urgents pour la mise en sécurité des immeubles dégradés (périls) des copropriétés privées, soit 6 M€,
- Les dépenses d'équipement prévues pour la protection des populations et la sécurité civile, soit 2,79 M€, avec la poursuite de la mise en place d'un laboratoire « ville protégée » pour 1,5 M€ inscrits, l'amorce des nouveaux travaux de sécurité de la falaise Samatan pour 1 M€ et le renouvellement des engins d'assistance soit 290 k€.

● « Sport Nautisme et Littoral »

Avec 41,6 M€ de CP 2025 et une évolution de 18,5 % (+6,5 M€), ce poste se ventile entre les équipements sportifs pour 30,3 M€ et les travaux du littoral et le nautisme pour 11,3 M€ ; il connaît des évolutions liées aux chantiers suivants :

- Les rénovations des stades et gymnases sont constitutives d'un volume de crédits à hauteur de 14,4 M€, dont 4,3 M€ pour des travaux transverses sur de multiples équipements, 3 M€ pour la rénovation des stades Guerzo et St Henri, puis 2,7 M€ pour les rénovations des stades Hermitage et Saint-André la Castellane, également 2,7 M€ pour les stades Saint Marcel Prayet, la Maussane, la Pomme, puis 1,2 M€ pour les stades Rose Rollandin, Bois Luzy, Morini et, enfin, 485 k€ pour divers autres gymnases et stades,
- Les piscines représentent près de 9,1 M€ inscrits, dont 3,5 M€ pour la reconstruction des piscines Nord et Luminy, 2 M€ pour la construction de la piscine Bougainville, puis 2,6 M€ pour les réparations et traitements de diverses piscines municipales et, enfin, 900 k€ pour les rénovations des piscines Bombardière et la Castellane,
- Les rénovations de divers équipements sportifs et boulodromes pour 3,3 M€,
- Un cumul de 2,65 M€ dédié aux plateaux sportifs et city-stades, dont le parc ludico-sportif Solidarité, la plaine des sports et des loisirs (14e), les créations de terrains de basketball 3x3 et d'autres sites divers,
- L'acquisition de matériels sportifs pour 589 k€, la création d'une maison de e-sport à Vallier pour 300 k€,
- Les travaux transverses pour la préservation du littoral et les acquisitions de matériels nautiques, représentent 3,9 M€,
- Le solde des travaux du stade nautique du Roucas Blanc représente 3,5 M€,
- La rénovation du parc balnéaire du Prado pour 1,4 M€ et du parc nautique de Corbière pour 460 k€,
- La rénovation de la plage des Catalans, soit une première inscription à 750 k€ et l'amélioration de l'accessibilité à la mer et à la baignade pour 771 k€,
- La requalification des espaces publics du Frioul, soit 425 k€.

● « Culture »

Avec 39,6 M€ de CP 2025 et une évolution de + 130% (+ 22,4 M€), ce poste, en forte évolution, intègre les travaux de construction et de restauration des institutions culturelles municipales (bâties et collections), les travaux sur les sites mis à disposition des théâtres, la conservation des monuments, les acquisitions d'œuvres, de fonds et de matériels et les subventions d'équipements aux associations.

- Pour les équipements d'envergure, 21,5 M€ de CP sont inscrits, dont la construction de la médiathèque Loubon pour 9,5 M€, la rénovation du Théâtre du Gymnase pour 7 M€, la rénovation de la bastide Magalone - cité de la musique 4 M€ et la Cité régionale et méditerranéenne du cinéma 960 k€,
- En matière de patrimoine historique et monuments, 3,4 M€ de CP sont inscrits, soit 1,8 M€ pour la valorisation du site antique de la Corderie, 600 k€ pour la requalification du site du monument aux morts de l'Armée d'Orient, 425 k€ pour les travaux transverses, 400 k€ pour le kiosque à musique de la Canebière et 200 k€ pour le couvent de la Cômerie,
- Pour le plan musées, 3,3 M€ de CP sont inscrits, dont 2,8 M€ de travaux transverses,
- Pour les achats et restaurations d'œuvre et de collection, un volume de 3,2 M€ est prévu, dont 1,9 M€ pour les achats de fonds documentaire dans les bibliothèques, 740 k€ pour les achats d'œuvres d'art et d'archives, 390 k€ pour les restaurations et 146 k€ pour la numérisation des collections,
- Pour le plan lecture, 3,1 M€ de CP sont inscrits, dont le plan de rénovation des bibliothèques et la rénovation de la bibliothèque du Merlan,
- Pour le plan théâtres (hors Gymnase) : 2 M€ sont inscrits, dont notamment 1,2 M€ pour le théâtre Silvain et 700 k€ pour la mise aux normes du théâtre Toursky,
- Pour le plan de soutien à la création artistique, 2 M€ sont prévus, dont des subventions d'équipements pour différents acteurs et 600 k€ pour la Cité des Arts de la rue,
- Des acquisitions de matériels pour les musées et les archives, à hauteur de 700 k€,
- Des travaux divers avec 300 k€ prévus, pour la rénovation du cinéma de l'Alhambra et 60 k€ pour l'entame de la sécurisation du Palais Carli.

● « Environnement »

Avec 31,8 M€ de CP 2025 et une évolution de + 17,5 % (+ 4,7 M€), ce quatrième poste de dépenses traduit l'effort toujours significatif pour la qualité de vie des Marseillais, en améliorant le cadre de vie et en développant les espaces naturels, qu'il s'agisse du Plan Arbres, des parcs et jardins ou du littoral.

Cette thématique recouvre :

- La transition écologique pour 12,2 M€, dont 5,4 M€ pour l'achat de véhicules écologiques, 2 M€ pour la solarisation des bâtiments publics et les réseaux de chaleur urbains, 2 M€ pour le plan de rénovation énergétique des bâtiments, 1,2 M€ pour un éclairage basse consommation du patrimoine et des stades, 950 k€ pour la mise en œuvre de systèmes intelligents de contrôle énergétique, 400 k€ pour la transition écologique du GPMM et 260 k€ pour la remise en eau des fontaines des espaces publics,
- La rénovation des grands parcs pour près de 9,5 M€, dont 2 M€ le domaine de Montgolfier, 2 M€ de travaux transverses multi-sites, près de 1,1 M€ pour le parc Longchamp, 1 M€ pour le parc de Bonneveine et la promenade de la Sarette, 1 M€ pour le jardin de la Magalone, 800 k€ pour le parc de l'Annonciade, 726 k€ pour les travaux d'étanchéité des lacs du Parc du 26ème centenaire - Jean-Claude Gaudin et de Maison Blanche, 400 k€ pour des éléments du parc Borely et la remise en état de la serre botanique, 200 k€ pour la renaturation et remise en état du site Valmer, 176 k€ pour le parc Fontobscure et 115 k€ pour les réparations de fontaines bassins et points d'eau,
- La poursuite du Plan Arbres, soit 3,1 M€, qui se traduit dans une logique d'adaptation au dérèglement climatique, par de nombreuses plantations. Avec un objectif de 308 000 arbres, arbrisseaux et plants forestiers plantés d'ici 2029, la Ville a déjà semé 100 000 pieds depuis 2020. 56 000 plantations sont prévues en 2025,
- S'agissant de la nature en ville, 2,4 M€ prévus, dont une inscription de 1,75 M€ pour les thématiques du cycle de l'eau, de la trame verte et des friches urbaines, 500 k€ pour les travaux des fermes pédagogiques et relais nature, 400 k€ pour la valorisation et la préservation du domaine de l'Etoile, 140 k€ pour la préservation et la mise en valeur du site Sugiton et près de 120 k€ pour des études et travaux de création de jardins collectifs,
- La rénovation des jardins et la création d'aires de jeux, pour 1,8 M€, dont 710 k€ pour les seules aires de jeux, mais aussi 454 k€ pour les jardins Stéphan et Carli, 350 k€ pour les jardins Scholl-Chaumel et de la Marie, 180 k€ pour les jardinières du centre-ville et 100 k€ pour la création de fontaines à boire dans divers sites,
- La lutte contre les déchets et la préservation et la protection des ressources naturelles, soit 1,6 M€, avec 1 M€ pour la dépollution du littoral sud, 400 k€ pour l'acquisition d'équipements de tri, 170 k€ pour la préservation et la restauration des herbiers de posidonie,
- Enfin, les acquisitions de matériels (dont outillages et jardinières) et la mise en sécurité de terrains pour faire face aux risques naturels pour un cumul de 1,3 M€.

● « Urbanisme »

Avec 26,7 M€ de CP 2025, ce poste représente 8% des dépenses et intègre les acquisitions foncières et préemptions, les participations aux zones d'aménagements pour les équipements publics communaux, les opérations liées à la rénovation urbaine, les aides en matière de logement et d'habitat et aux ravalements de copropriétés privées, les travaux concernant la voirie de compétence communale et les études pour les projets structurants.

Concernant ce poste de dépenses, il s'agit, en particulier :

- Du soutien à la rénovation urbaine, aux acteurs de la politique de la ville et à la rénovation du centre-ville, qui représente 5 M€ ; ce montant renferme notamment la création du CMA Providence et d'un équipement socio-culturel à Noailles pour 2,5 M€, en 2025, et la création d'un lieu de ressource rue d'Aubagne, pour 900 k€,
- De la participation à Euroméditerranée pour l'aménagement d'espace publics, soit près de 4,4 M€ équivalents à celle de 2024,
- Des opportunités d'acquisitions foncières et de préemption pour 4 M€, en diminution de 3,4 M€ (l'année 2024 ayant été une année exceptionnelle avec plus de 7 M€ de crédits dédiés),
- Des opérations afférentes au logement qui représentent 3,8 M€ (en progression de 1,3 M€), dont 2,8 M€ pour le soutien à la production de logement sociaux, 1,1 M€ pour les travaux dans les copropriétés dégradées et les subventions aux propriétaires en faveur de l'intermédiation pour 100 k€,
- Des aides au ravalement de façade pour 2,2 M€,
- Des études de faisabilité pour 1,5 M€ pour des chantiers divers,
- Des participations à ENEDIS pour le raccordement au réseau électrique des bâtiments neufs pour 600 k€.

● « Social, solidarité, santé et inclusion »

Avec 25,8 M€ de CP 2025 et une évolution de + 22 % (+ 4,6 M€), ce poste concerne :

- L'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (agenda ADAP), pour 7,5 M€ (+0,8M€ par rapport à 2024),
- Un montant de 5 M€ de subventions pour le plan de modernisation de l'APHM (montant équivalent à 2024 dans le cadre de la poursuite du financement global à hauteur de 25 M€ de ce plan)
- L'ouverture d'un tiers-lieu santé à la Bastide Massenet (13e), avec 2,3 M€ inscrits,
- L'ouverture et la rénovation d'équipements sociaux et des Centres Municipaux d'Animation, pour 5,3 M€, dont la création du centre de Loisirs rue du jet d'eau, la relocalisation et l'extension du centre social Frais Vallon, la modernisation de l'équipement des Hauts de Mazargues, les rénovations des centres de la Belle de Mai, Saint Joseph et des travaux transverses,
- Une subvention d'investissement pour l'entretien et la rénovation des résidences autonomie du CCAS, pour 2,35 M€,
- Le réaménagement de la maison des associations et la création de l'antenne Berthelot, pour 1,3 M€,
- La pose de défibrillateurs, pour 1,1 M€ (+0,6 M€ par rapport à 2024),
- L'entame de l'opération maisons intergénérationnelles et solidaires, avec 1 M€,
- Les équipements de lutte contre la précarité, avec 362 k€ pour le pôle hygiène de Foch et 50 k€ pour la création d'un accueil de jour,
- Les subventions d'équipement pour 400 k€ en cumul aux acteurs associatifs de la santé et du social,
- Les acquisitions diverses de matériels (équipements sociaux et santé), pour 300 k€.

● « Immobilier et patrimoine de la Ville »

Avec 21,3 M€ de CP 2025 et une évolution de + 32,4% (+ 5,2 M€), ce poste regroupe les frais liés aux interventions sur les immeubles dont la Ville est propriétaire, hors équipements publics, et aux immeubles hébergeant des services municipaux :

- Le schéma directeur immobilier pour ses composantes acquisitions foncières et aménagements, travaux, relogements des services représente 5,3 M€,
- Les grosses réparations et les rénovations du patrimoine municipal sont inscrites pour 5,2 M€,
- Les travaux de réfection, de réparation et de démolition, dans certains cas, d'immeubles du domaine privé de la Ville représentent 4,3 M€,
- Les rénovations et améliorations des équipements des Mairies de secteur portés par la ville représentent 3,3 M€,
- Les travaux usuels dans les grands équipements de la ville représentent 2,5 M€,
- Les travaux d'accessibilité et les réparations de l'Hôtel de Ville sont inscrits à hauteur de 1,9 M€,

- Les travaux de rénovation, de sécurisation et d'amélioration des bureaux municipaux pour 600 k€,
- Le plan d'élimination de l'amiante et la rénovation des anciens réseaux d'eau pour 500 k€.

- **« Moyens municipaux transverses »**

Avec 17,3 M€ de CP 2025, ce poste est quasiment stable ; il comprend les frais et acquisitions informatiques (matériels, réseaux, serveurs) liés au schéma directeur informatique, pour 13,3 M€, les acquisitions de matériels, mobiliers et machines-outils de l'ensemble des services, pour 3,8 M€ et accessoirement les achats de petits matériels, pour 170 k€.

- **« Divers »**

Avec 7,4 M€ de CP, ce poste intègre le programme de mise en valeur et de préservation des églises, la restauration des décors de l'église Saint-Joseph, la restauration et la réparation des orgues patrimoniaux et la sécurisation de l'église des Carnes.

- **« Accueil et Vie Citoyenne »**

Avec 6,7 M€ de CP 2025 et une évolution de + 12 % (+ 700 k€), ce poste concerne :

- Les travaux des cimetières et les réhabilitations de caveaux pour leurs voiries, espaces verts et leur extension, pour 4,3 M€ de CP en 2025,
- Les crédits des budgets participatifs pour 1,2 M€,
- Les créations de nouveaux bureaux municipaux de proximité, soit 1,2 M€ inscrit pour la relocalisation du BMdP à la Cabucelle et la création d'un BMdP boulevard Sakakini.

- **« Attractivité économique »**

Avec 5 M€ de CP 2025, ce poste concerne les subventions aux opérations du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), soit 3,8 M€, en lien avec la recherche, l'emploi, la vie étudiante, les projets universitaires structurants, dont notamment la rénovation du campus Saint-Charles et la cité étudiante ; les opérations dédiées aux commerces pour le fond de préemption des locaux commerciaux et la participation pour la rénovation des devantures représentent un cumul de 1,2 M€.

Aux dépenses d'équipement susmentionnées, s'ajoutent les dépenses hors programmation qui s'élèvent à 13,7 M€ et sont, notamment, relatives aux postes suivants :

- Le maintien à 7,87 M€ de l'Attribution de Compensation (AC) d'investissement à verser à la Métropole en l'absence de changement de périmètre dans l'exercice des compétences municipales,
- Les crédits afférents aux prises de participations de la Ville dans le capital social de diverses sociétés, dont l'objet social s'inscrit dans le cadre des politiques prioritaires de la municipalité, pour près de 4 M€, dont une prévision 2,3 M€ pour la futur SPL énergie et 1,66 M€ pour la poursuite de la recapitalisation de Marseille Habitat,
- Les dotations aux Mairies de Secteur : 1,76 M€.

II.1.2 LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE

Les dépenses financières devraient s'élever à 123 M€, réparties comme suit :

- Le remboursement de la dette (119 M€),
- Le remboursement anticipé temporaire d'un prêt CACIB à hauteur de 4 M€, dans le cadre d'une opération de gestion de trésorerie.

Ce montant est en nette baisse par rapport à 2024 (- 33 M €), malgré la souscription de nouveaux emprunts. La collectivité possède, en effet, des prêts à amortissement progressif ou dégressif, faisant fluctuer le remboursement en capital.

Surtout, l'exercice 2025 ne comporte plus de remboursement in fine d'émission obligataire, contrairement aux trois exercices précédents, ce qui participe grandement à la baisse du remboursement de la dette. Parallèlement, la collectivité continue de bénéficier des baisses de remboursement de capital, consécutives aux opérations de remboursement anticipé de plusieurs emprunts réalisés en 2023.

Enfin, le budget intègre la redevance financière dont le versement est prévu au bénéfice de la Société Publique des Écoles Marseillaise (SPDEM), pour 1,19 M€ en 2025.

II.2 LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

II.2.1 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PERCUES

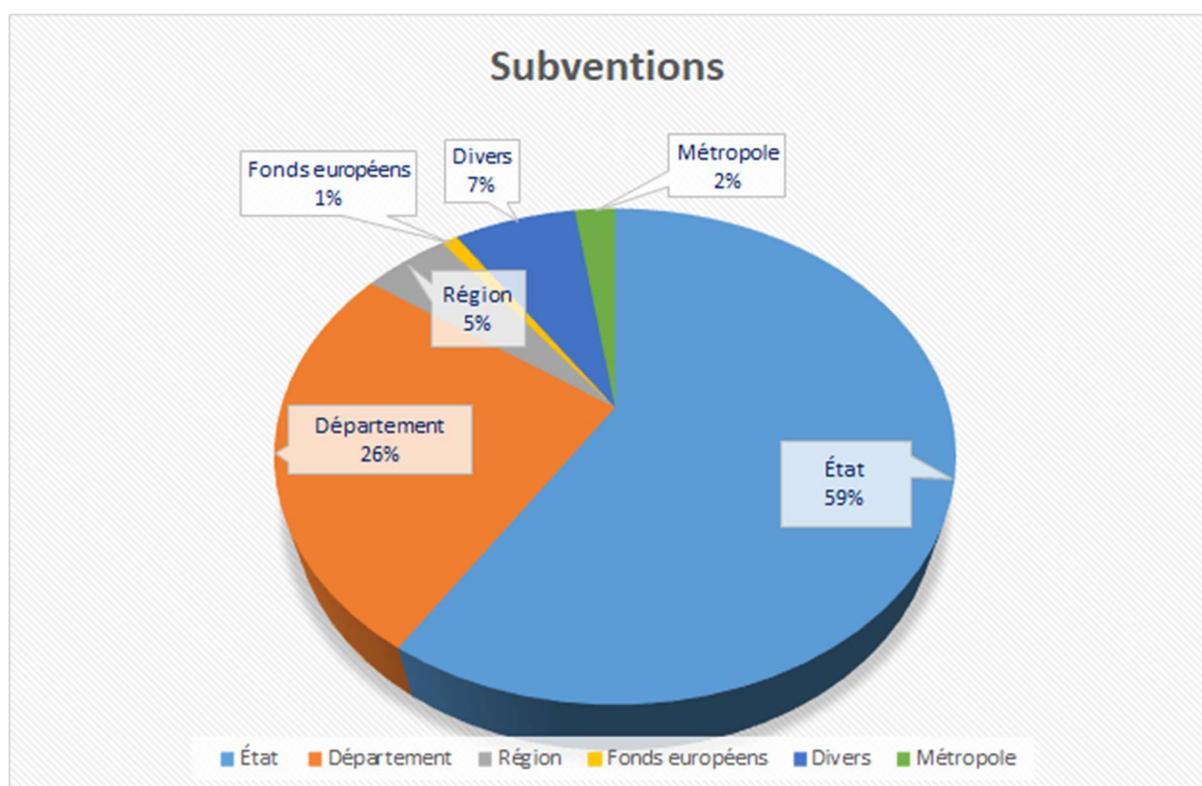
Pour l'année 2025, une diminution de recettes est enregistrée à hauteur de 37,5 M€. Il convient de relever, à ce stade, qu'au BP 2024, le produit des amendes de police pour 18 M€ était inscrit. Or, suite à la parution d'un décret en avril 2024, l'Etat a décidé que cette recette revenait, en fait, à la Métropole.

Par ailleurs, la fin de la convention transitoire de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public se traduit par une diminution de 7,6 M€ des recettes, en l'absence des remboursements afférents de la Métropole.

Pour le solde de la variation 2025-2024, il s'agit de recalibrages divers sur les versements de la SOLIDEO (fin des travaux de la Marina), la dette récupérable, les cessions d'actifs (cf infra) et le FCTVA.

Les subventions d'investissement reçues sont consécutives à des financements de dépenses d'équipement ciblées, dans le cadre de conventions avec d'autres partenaires institutionnels (le Département, la Région, l'État, la Métropole AMP, l'Europe et divers organismes (GIP), etc...).

Leur montant inscrit (hors reversement du produit des amendes de police) au BP 2025 s'élève à 50,2 M€. Il se répartit comme suit :



● L'État

L'État représente 59 % des subventions à recevoir au cours de l'année 2025 avec un apport financier attendu de près de 30 M€, réparti sur plusieurs types de financement.

- La Dotation de soutien à l'investissement local, notamment pour solder le coût des travaux du stade nautique du Roucas Blanc (JO 2024), ainsi que des travaux de réhabilitation de groupes scolaires, de rénovation énergétique d'équipements municipaux et culturels, dont le Théâtre du Gymnase, pour 10 M€,
- Les versements du Fonds vert 2023 et 2024, notamment pour les travaux du groupe scolaire Saint-André Barnier, les résidences du BMPM Endoume et Madrague et le plan arbres, pour 3 M€,
- L'ANRU, notamment pour la Fabrique Loubon, la plaine des sports et des loisirs, la création du Centre Social Saint Just Corot, le Pôle d'équipement culture et sport-nature et le plateau de la Savine à hauteur de 6 M€,

- La DRAC pour l'accompagnement aux travaux des monuments historiques avec, par exemple, les Jardins et la Bastide de La Magalone, le Parc Longchamp ou encore les rénovations d'orgues classés pour un montant de 2,5 M€, ainsi que le Plan Bibliothèque pour 2 M€,
- L'État intervient également au travers de ses opérateurs comme l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les stades et les plateaux sportifs, pour environ 3 M€.

● **Le Département des Bouches-du-Rhône**

La prévision de financement de projets municipaux par le Département est à hauteur de 12,9 M€, en 2025, au titre de la convention de financement conclue en 2016 et des deux avenants ultérieurs pour un montant total de 200 M€. Ces financements sont fléchés sur des projets de domaines variés, dont les travaux de restauration de l'Église des Réformés.

La Ville a sollicité le Département pour signer un nouveau contrat de partenariat, afin qu'il participe au financement de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement sur la période 2024-2026. A ce stade, une liste de projets, établie conjointement par les services de la Ville et du Département, est à l'arbitrage de l'exécutif départemental, dans l'optique de la signature de la nouvelle convention.

● **Les autres financeurs**

Pour les autres financeurs, il convient de relever l'intervention de l'Union Européenne (0,5 M€), pour le financement de la création du Groupe Scolaire Eugène CAS, de la Métropole AMP (1,2 M€) pour les équipements de secours et d'incendie et la passerelle de la Busserine et de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement des crèches.

Enfin, pour conclure, il est à noter que la prévision des subventions d'investissement pour 2025 est équivalente à celle de 2024, malgré le fait que le cadre contractuel avec le Département ne soit toujours pas défini, à ce jour, et que les critères des aides régionales rendent régulièrement inéligibles les projets de la Ville. Des financements tels que ceux de la DRAC, de la CAF et de l'ANS, entre autres, ont été mobilisés de manière plus importante grâce à l'établissement d'un dialogue de gestion avec ces financeurs.

II.2.2 LES RESSOURCES PROPRES

● **L'épargne brute**

L'épargne brute représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une ressource disponible pour financer l'investissement et, en particulier, le remboursement de l'annuité en capital des emprunts.

Le montant de l'épargne brute prévu pour 2025 s'élève à 117,5 M€.

● **Les autres ressources propres**

Les autres ressources propres sont :

- Le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant prévisionnel de 28,9 M€ contre 29,4 M€ en 2024 (l'éligibilité des dépenses aux aménagements de terrains avait été anticipé à tort au précédent BP, celle-ci ne s'appliquant qu'à partir de 2025),
- Les cessions d'actifs prévues à hauteur de 7,5 M€ contre 7,7 M€ en 2024 (dont le 33 rue Montgrand et le site de la rue Angèle),
- Le remboursement par la Métropole AMP des annuités en capital des emprunts inscrites sur le budget de la Ville, soit 3,8 M€ contre 4 M€ en 2024.

II.2.3 L'EMPRUNT

L'emprunt, au même titre que les subventions, est une ressource budgétaire destinée à financer exclusivement des dépenses d'équipement, la plupart du temps sous forme de travaux ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. En revanche, son financement est global pour l'ensemble de ce type de dépenses. Il ne peut donc pas pallier une insuffisance de ressources propres, afin de couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

En 2025, l'emprunt d'équilibre s'élève à 266,1 M€, au vu des investissements prévus. Il sera adapté au cours de l'exercice, en fonction des besoins réels et au regard du rythme d'avancement des investissements. Il sera piloté et exécuté au plus juste des besoins et tiendra également compte du résultat à reprendre de l'année 2024.

Le stock de dette prévisionnel au 1^{er} janvier 2025 devrait s'élever à 1,3 Md€, au même niveau que 2024. La collectivité maîtrise son endettement, tout en maintenant une forte politique d'investissement, dans un contexte pourtant incertain.

Pour cela, elle poursuit sa stratégie d'emprunter au juste besoin, en faisant plusieurs consultations bancaires au cours de l'année et en diversifiant les prêteurs. Elle reste également attentive aux opportunités de gestion de son stock en fonction du contexte.

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES (NOMENCLATURE M4)

| BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES | | | | |
|-----------------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------------------------|
| (Mouvements réels en M€) | | | | |
| | SECTIONS | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 /BP 2024 |
| Dépenses | Exploitation | 5,62 | 5,63 | 0,2 % |
| | Investissement | 0,15 | 0,17 | 13,3 % |
| | TOTAL | 5,77 | 5,81 | 0,7 % |
| Recettes | Exploitation | 5,74 | 5,81 | 1,2 % |
| | Investissement | 0,03 | 0,00 | -100,0 % |
| | TOTAL | 5,77 | 5,81 | 0,7 % |

Dans un contexte concurrentiel exacerbé, des mesures adaptatives ont été mises en œuvre, afin de redonner des marges de manœuvre à ce service et garantir sa pérennité.

La Régie comptait 65 agents courant 2024. Elle gère un funérarium de 54 cases réfrigérées, 4 laboratoires de soins dont 2 dédiés aux toilettes mortuaires, 10 salons, une salle de cérémonie, une salle de reconnaissance. Une équipe de 9 conseillers funéraires accompagne les familles de défunts, par une offre de contrat d'obsèques et de convois funéraires.

Grâce à cette rationalisation et au recentrage de l'activité municipale sur les besoins prioritaires des familles, ce budget retrouve certaines latitudes, mais mérite d'être consolidé.

Pour 2025, c'est de nouveau une approche prudente qui a été retenue dans les prévisions de crédits, en tenant compte de l'exécution 2024, afin de sécuriser l'évaluation des recettes commerciales et d'adapter au plus juste les dépenses d'exploitation.

La section d'exploitation

● Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de la section d'exploitation au BP 2025 s'élèvent à 5,63 M€.

Les charges de personnel représentent 3,1 M€ en 2025, soit une baisse de 11% (- 388 k€). Cette baisse est liée à un recalibrage de la masse salariale après révision des agents affectés sur ce budget (mise à jour des effectifs budgétisés au regard des périmètres respectifs du service extérieur des pompes funèbres-budget annexe et des cimetières-budget principal).

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 2,45 M€, en hausse de 14,75% (0,315 M€) par rapport à 2024. Cette augmentation porte essentiellement sur les dépenses liées à la construction de nouveaux caveaux, afin de répondre à la forte demande des familles et, dans une moindre mesure, de l'augmentation frais d'entretien et de réparation du matériel.

L'augmentation des tarifs des crémations participe également à cette progression ; elle génère un coût supplémentaire de 162 k€, du fait du remboursement à la Métropole Aix-Marseille Provence, gestionnaire du crématorium.

Les charges spécifiques de gestion telles que les annulations de titres sur exercices antérieurs augmentent de 50 k€ et les intérêts moratoires restent stables à 30 k€.

Les charges financières inscrites (4 k€) sont également stables.

● Les recettes réelles

Les recettes réelles d'exploitation représentent, au BP 2025, un montant total de 5,81 M€ (contre 5,74 M€ en 2024), soit une augmentation de 1,2%.

Elles comprennent :

- Les recettes liées à la commercialisation des caveaux, aux convois et aux prestations funéraires, dont le montant s'élève à 5,53 M€, soit une augmentation de 4,3% (+ 230 k€) contre 5,30 M€ au BP 2024. La progression des recettes est en lien avec l'augmentation des dépenses (+399 k€) modérée par le délai de fabrication des prestations funéraires,
- La recette du remboursement de frais par le Budget Principal pour la prise en charge des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes et exonérations frais d'obsèques représente 237 k€ (montant de 2024 reconduit),
- Les atténuations de charges constitutives des produits relatifs aux titres-restaurant et titres de transport (part employé), pour 40 k€ inscrits, soit - 19 k€ par rapport au BP 2024, en concordance avec la contraction des effectifs budgétisés,
- L'exercice 2025 ne prévoit pas de reprise sur provisions au stade du BP (137 k€ en 2024).

La section d'investissement

● Les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement de 0,17 M€ sont des dépenses liées à des travaux de sécurisation des accès du funérarium, à l'acquisition d'un nouveau corbillard (commandé en 2024, mais in fine livré et facturé en 2025), d'équipements post mortem et de tablettes pour le logiciel métier.

Le stock de dette prévisionnel au 1er janvier 2025 s'établit à 0,18 M€; il est toujours composé d'un seul prêt à taux fixe auprès de la CEPAC. Le remboursement de la dette en capital est prévu à 15 k€ en 2025.

● Les recettes réelles

L'autofinancement permet d'équilibrer la section d'investissement par les seuls mouvements d'ordre, il n'y a donc aucune inscription en mouvements réels.

En effet, les variations prévisionnelles de stocks de caveaux, caisson et marchandises funéraires, ainsi que les ajustements des dotations aux amortissements génèrent des inscriptions suffisantes pour couvrir les dépenses d'investissements 2025.

BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI (NOMENCLATURE M57)

| BUDGET ANNEXE PÔLE MEDIA BELLE-DE-MAI | | | | |
|--|-----------------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| (Mouvements réels en M€) | | | | |
| | SECTIONS | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 / BP 2024 |
| Dépenses | Fonctionnement | 1,53 | 1,50 | -2,0 % |
| | Investissement | 0,64 | 0,70 | 9,4 % |
| | TOTAL | 2,17 | 2,20 | 1,3 % |
| Recettes | Fonctionnement | 2,17 | 2,20 | 1,4 % |
| | Investissement | 0,01 | 0,00 | -100,0 % |
| | TOTAL | 2,18 | 2,20 | 0,9 % |

Pour 2025, le Pôle Média peut compter sur des recettes de location stabilisées, nourries notamment par la reprise des tournages de "Plus Belle La Vie" dans la cadre d'un nouvel accord avec la société de productions Newen pour l'ensemble des studios et la poursuite de l'activité de l'hôtel d'entreprises.

Le Pôle Media Belle-de-Mai est l'un des plus grands pôles dédiés à l'audiovisuel et au multimédia et l'un des navire amiraux de cette filière et de la French Tech Aix-Marseille.

Il dispose d'une offre complète :

- 23 000 m² dédiés aux entreprises
- une cinquantaine d'entreprises représentant environ 1 000 emplois
- 1 incubateur numérique national
- 1 pépinière d'entreprises innovantes
- 1 réseau euro-méditerranéen dans les domaines culturel et de l'innovation
- 6 plateaux de tournage, une scène chorégraphique numérique
- la possibilité de louer temporairement des bureaux pour les productions et les castings
- et des structures d'enseignement universitaire, de recherche et de formation.

En outre, 2025 est le point de départ d'une première phase de travaux de modernisation du site, opération qui sera réalisée sur plusieurs années.

La section de fonctionnement

- **Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2025 (1,5 M€) diminuent de 2% (soit - 30 k€ par rapport à 2024). Cette baisse est principalement liée à la rationalisation des dépenses de nettoyage et de maintenance des locaux.

Ce budget sera, le cas échéant, révisé lors du BS 2025, à l'aune de l'exécution complète de l'exercice 2024, notamment pour les frais bâtimentaires et prestations connexes dont le bilan annuel définitif ne sera connu que début 2025, compte tenu des différents acteurs impliqués dans la gestion du Pôle.

- **Les recettes réelles**

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 3 % et s'élèvent à 2,2 M€. Elles concernent les produits issus de la location du Pôle Média, à savoir les loyers et charges liés à l'exploitation des surfaces locatives.

La section d'investissement

- **Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement au BP 2025 augmentent de 9,4%, passant de 0,64 M€ en 2024 à 0,7 M€. Elles concernent les études et travaux de modernisation du Pôle Média de la Belle de Mai à hauteur de 0,5 M€ et les travaux et acquisitions diverses, à hauteur de 0,2 M€.

Cette partie du budget sera, le cas échéant, révisée lors du BS 2025, à l'aune des études réalisées qui permettront d'ajuster la valorisation d'une première tranche de travaux significatifs sur le site.

- **Les recettes réelles**

En 2025, comme en 2024, l'équilibre de la section d'investissement ne nécessite pas d'inscription prévisionnelle d'emprunt. En effet, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, constitué principalement par les dotations aux amortissements et dans une moindre mesure par le virement de la section de fonctionnement, s'avère suffisant.

BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME (NOMENCLATURE M4)

| BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME | | | | |
|----------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| (Mouvements réels en M€) | | | | |
| SECTIONS | | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 /BP 2024 |
| Dépenses | Exploitation | 25,89 | 25,88 | 0,0 % |
| | Investissement | 5,84 | 5,89 | 0,9 % |
| | TOTAL | 31,73 | 31,77 | 0,1 % |
| Recettes | Exploitation | 31,73 | 31,77 | 0,1 % |
| | Investissement | 0,00 | 0,00 | - |
| | TOTAL | 31,73 | 31,77 | 0,1 % |

Le loyer payé par le club de football résident, l'Olympique de Marseille, pour la mise à disposition du stade Vélodrome, a été régi par des conventions annuelles pour les saisons sportives depuis 2020. A la suite des différents rapports de la Chambre régionale des comptes et de la Cour des Comptes, pointant la faiblesse du montant du loyer, la Municipalité a engagé des négociations avec l'Olympique de Marseille dès juillet 2020, afin d'obtenir un loyer plus équilibré dans l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais.

Ces négociations se sont concrétisées par l'adoption, au Conseil municipal du 30 septembre 2022, d'une nouvelle convention d'occupation, comprenant une augmentation du loyer payé par le club : il été a été fixé à 7,75 M€, pour la saison 2023-2024, pour sa part fixe, contre 6,5 M€ précédemment.

A compter de la saison sportive 2024-2025, la nouvelle convention en vigueur (période 2023-2026) permet d'accroître la part fixe du loyer indexé à hauteur de 8,13 M€, soit une augmentation de 0,38 M€ par rapport au BP 2024.

Ce produit vient atténuer l'impact des échéances du contrat de partenariat public-privé signé il y a plus dix ans, entre AREMA et la Ville de Marseille.

L'évolution de ce budget demeure, cependant, conditionnée par les flux de ce contrat pour les redevances d'investissement, de financement, d'exploitation en dépenses, ainsi que les recettes garanties.

La section d'exploitation

- **Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles de la section d'exploitation prévues au BP 2025 (25,9 M€) sont stables.

Elles sont composées de la redevance d'exploitation versée au partenaire AREMA, pour un montant 19,7 M€, de la redevance de financement (liée aux frais financiers) pour un montant de 4,9 M€, des intérêts d'emprunt contractés par la Ville pour un montant de 1,2 M€ et de charges de gestion diverses pour 30 k€.

Le stock de dette prévisionnel au 1er janvier 2025 s'établit à 31,6 M€ ; il est composé de prêts à taux fixes exclusivement. En incluant la redevance, il est de 116,04 M€.

La progression de la redevance d'exploitation (+49 k€) par rapport à 2024 est la conséquence de la variation de l'index FSD2 (frais et services divers) et est atténuée par la baisse des frais financiers directs et indirects (-52 k€).

- **Les recettes réelles**

Hors subvention du budget principal, les recettes réelles d'exploitation (22,74 M€) augmentent de 3% (soit +0,62 M€), en raison de la hausse de la prévision du montant de loyer (8,13 M€ cf. supra) et des recettes garanties versées par AREMA (+2%). En effet, les recettes garanties versées par le partenaire AREMA dans le cadre du contrat passent de 14,37 M€ en 2024 à 14,61 M€ (soit + 0,24 M€) en 2025.

La section d'investissement

- **Les dépenses réelles**

La dette afférente au contrat de partenariat, remboursée au partenaire, est stable à 4,42 M€ en 2025.

Le remboursement du capital des emprunts souscrits par la Ville est en hausse (+ 57 k€) et s'établit à 1,48 M€.

- **Les recettes réelles**

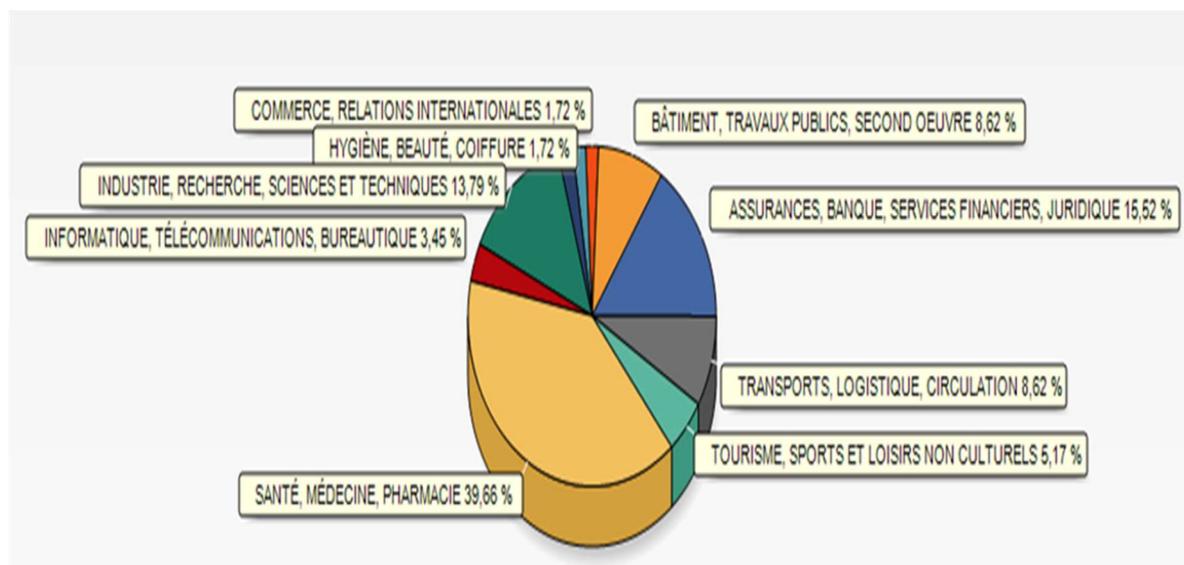
La couverture du capital de la dette totale est assurée par l'autofinancement de la section d'exploitation à travers le virement à la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS (NOMENCLATURE M4)

| BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS (Mouvements réels en M€) | | | | |
|---|----------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| | SECTIONS | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 / BP 2024 |
| Dépenses | Exploitation | 2,12 | 2,05 | -3,3 % |
| | Investissement | 1,51 | 1,03 | -31,8 % |
| | TOTAL | 3,63 | 3,08 | -15,2 % |
| Recettes | Exploitation | 2,90 | 2,84 | -2,1 % |
| | Investissement | 0,74 | 0,23 | -68,9 % |
| | TOTAL | 3,64 | 3,07 | -15,7 % |

L'année 2024 a été marquée par une reprise de l'activité pour les salons d'entreprise ; les occupations des espaces locatifs devraient représenter 186 jours en cette fin d'exercice.

Les secteurs d'activité concernés en 2024 sont les suivants :



Au début du dernier trimestre de cette année, près de 1,8 M€ étaient déjà confirmés pour les manifestations de 2025, représentant 120 jours d'occupation. Par ailleurs, des options avaient été déposées pour l'équivalent de 927 k€ (valorisation en HT) pour ce même millésime.

La section d'exploitation

- Les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'exploitation prévues en 2025 (soit 2,05 M€) diminuent de près de 3,3 % (soit - 70 k€) par rapport à 2024.

Les frais de personnel restent quasiment stables, ils s'élèvent à 0,388 M€ en 2025 contre 0,380 M€ en 2024 soit +8 k€, en l'absence de variation d'effectif notable et partant du constat d'un budget 2024 correctement formaté.

Les charges à caractère général restent quasiment stables autour de 1,5 M€ et comprennent les principaux coûts de revient liés à la fréquentation de l'équipement : principalement les dépenses de sécurité (0,32 M€), les frais de nettoyage des locaux (0,28 M€), les prestations de régie audiovisuelle (0,19 M€), les fluides (0,17 k€) et les frais de maintenance et d'entretien des bâtiments (0,31 k€).

Ces frais d'exploitation seront révisés, le cas échéant, au BS 2025 à l'aune des réservations définitives des espaces de congrès.

Le stock de dette prévisionnel au 1er janvier 2025 s'établit à 6,2 M€, composé de prêts à taux fixes et variables. L'estimation des charges financières, qui s'élèvent à 0,14 M€, est en légère baisse (-26 k€), malgré l'application d'une marge de sécurité de 0,5 % sur les prêts à taux variable, selon la même méthode que sur le budget principal.

Enfin, les autres charges de ce budget, dont le montant est de 28 k€ pour 2025 concernent l'inscription en charges exceptionnelles de crédits destinés au paiement des intérêts moratoires.

- **Les recettes réelles**

À première lecture, les recettes réelles d'exploitation diminuent de 0,06 M€, en 2025 ; elles représentent 2,84 M€ contre 2,90 M€ en 2024.

En réalité, la contrepartie de l'absence de subvention du budget principal en 2025 (contre 250 K€ au BP 2024) est notamment une progression des produits de la location des salles du centre de congrès du Pharo de 181 k€ (soit + 7,2%).

Ces produits représentent 95% des recettes réelles d'exploitation. Les autres produits (atténuations de charges, remboursements de frais) progressent également de 11 k€.

La section d'investissement

- **Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement (1,03 M€) sont en baisse (0,48 M€), par rapport au BP 2024.

Les dépenses d'équipement, dont le montant s'élève à 0,230 M€, sont en baisse de (0,506 M€) par rapport au BP 2024. Ceci s'explique essentiellement par la non reconduction des inscriptions de crédits en 2024, pour l'ancienne opération globale de modernisation des centrales de traitement d'air et la sonorisation de l'auditorium de l'espace congrès du Palais du Pharo.

Pour autant, la section d'investissement porte, en 2025, une première partie de crédits (200 k€) d'un plan pluriannuel pour la modernisation et l'amélioration des équipements de sonorisation de l'auditorium du Palais du Pharo, ainsi que 30 k€ pour de petits travaux sur le bâti.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 0,79 M€. Il est en hausse de 20 k€ par rapport à 2024, du fait du profil d'amortissement de certains prêts. Deux emprunts CEPAC sont effectivement à amortissement progressif.

- **Les recettes réelles**

Les recettes réelles d'investissement (0,230 M€) diminuent de 0,506 M€ en 2025.

Il s'agit principalement du recours à l'emprunt, pour équilibrer la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (NOMENCLATURE M57)

| BUDGET ANNEXE OPERA- ODEON | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| (Mouvements réels en M€) | | | | |
| | SECTIONS | BP 2024 | BP 2025 | Évolution BP 2025 /BP 2024 |
| Dépenses | Exploitation | 23,24 | 23,14 | -0,4 % |
| | Investissement | 2,00 | 3,14 | 57,2 % |
| | TOTAL | 25,24 | 26,28 | 4,1 % |
| Recettes | Exploitation | 24,44 | 25,14 | 2,9 % |
| | Investissement | 0,80 | 1,14 | 42,5 % |
| | TOTAL | 25,24 | 26,28 | 4,1 % |

Le BP 2025 est impacté par la célébration des 100 ans de l'opéra municipal de Marseille. Des œuvres qui ont marqué l'histoire de l'opéra seront présentées tout au long de la saison, ainsi que des concerts gratuits et autres manifestations. L'Opéra de Marseille programme encore, en 2025, une saison lyrique attrayante.

Un nouveau projet artistique et culturel est prévu pour assurer la pérennité de l'équipement et son développement futur. Il intègre une étude des publics de l'opéra et de l'odéon actuels et à venir, des logiques de bâtiments et travaux pour se déployer ainsi qu'un changement de statut incontournable pour l'obtention et la montée en puissance de financements complémentaires (publics et privés), afin de ne plus faire peser sur la seule collectivité municipale son coût de fonctionnement.

La section de fonctionnement

- **Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2025 (23,14 M€) affichent une légère baisse de 10 k€ par rapport à 2024. En effet, les charges de personnel, qui représentent 85% des dépenses réelles de ce budget, s'élèvent à 19,55 M€, soit une baisse de 130 k€ par rapport à 2024. Elles se répartissent entre le personnel non permanent pour 4,43 M€ et le personnel permanent pour 15,11 M€.

Cette évolution résulte, d'une part, de la progression du personnel permanent de l'ordre de 350 k€ et, d'autre part, de la diminution du poste des personnels non permanents (intermittents) géré par l'Opéra-Odéon de 480 k€.

Les autres charges de fonctionnement sont quasi stables (3,38 M€ contre 3,31 M€ en 2024). Ceci s'explique par la diminution du recours aux prestataires extérieurs et la rationalisation des représentations.

Le stock de dette prévisionnel au 1er janvier 2025 s'élève à 7,88 M€. Les charges financières (0,2 M€) sont en baisse de 22% (soit - 53 k€ par rapport à 2024).

- **Les recettes réelles**

Hors subvention du budget principal, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,028 M€ en 2025.

Les recettes commerciales (produits de la billetterie et accessoirement produits des salles et espaces), soit 2,1 M€, sont quasiment stables par rapport à 2024.

Le budget prévoit une subvention de la Ville de Marseille, à hauteur 22,12 M€ ; elle représente 88% des recettes de fonctionnement.

Parallèlement, les financements extérieurs se contractent malgré la progression de 50 k€ de la subvention de la DRAC. En effet, l'inscription des subventions du CD 13 baisse à hauteur de 400 k€ de 2024 à 2025, afin de correspondre au désengagement progressif et massif du CD 13 auprès de l'Opéra. Sa participation n'est plus dorénavant que de 107 k€ (1,2 M€ au BP 2020).

La section d'investissement

- **Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement (3,14 M€) sont en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 1,14 M€).

Les dépenses de matériels représentent 410 k€ pour l'acquisition de matériels scéniques et la construction de décors de la production. Par ailleurs, 210 k€ sont inscrits pour l'étude et la construction d'une conque acoustique, qui a pour but d'assurer un montage plus rapide et nécessitant moins de personnels, lors de l'installation du salon de concert pour les représentations symphoniques.

Enfin, un volume d'études (815 k€) est prévu pour préparer le réaménagement de l'Opéra, dont la fermeture est projetée pour 2028, afin de permettre sa rénovation intérieure complète. Une programmation « Hors les murs » est envisagée pour cette période particulière.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1,21 M€ en 2025, en légère hausse par rapport à 2024 (+ 0,013 M€). Cette variation est due à l'amortissement progressif du prêt CEPAC contracté sur ce budget.

- **Les recettes réelles**

Les recettes réelles d'investissement (1,14 M€) sont en augmentation (+ 0,34 M€) par rapport à 2024.

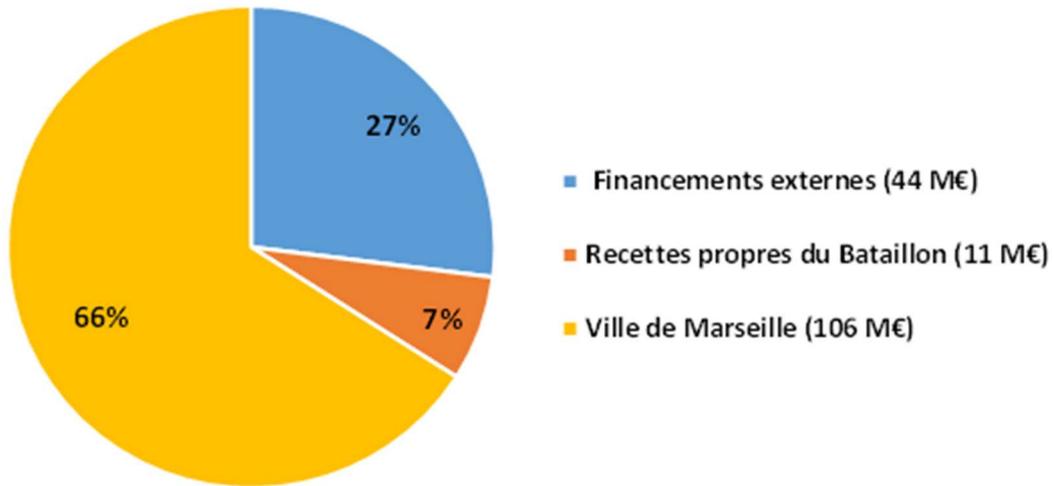
Le montant de l'inscription en emprunt est identique à celui de 2024, soit 800 k€. En complément pour 2025, des subventions sont inscrites à hauteur de 337 k€.

ANNEXE BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE

Les financements du Bataillon et la part de la Ville de Marseille :

| FINANCEMENTS DU BMPM | | | | |
|-------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-----------------|
| | Fonctionnement | Investissement | Cumul | % |
| Ville de Marseille | 88 246 931 | 18 206 712 | 106 453 643 | 65,95 % |
| Métropole AMP | 12 956 943 | 700 000 | 13 656 943 | 8,46 % |
| État (dont TS CA en fonctionnement) | 15 375 000 | 725 000 | 16 100 000 | 9,97 % |
| Département des Bouches-du-Rhône | 10 000 000 | 2 600 000 | 12 600 000 | 7,81 % |
| GPMM | 1 200 000 | 0 | 1 200 000 | 0,74 % |
| Région | 0 | 0 | 0 | 0,00 % |
| Autres subventions d'investissement | | 0 | 0 | 0,00 % |
| Autres (mécénat) | | | | |
| Financements externes | 39 531 943 | 4 025 000 | 43 556 943 | 26,98 % |
| Recettes propres du Bataillon | 11 409 300 | | 11 409 300 | 7,07 % |
| Sous-total Financements | 50 941 243 | 4 025 000 | 54 966 243 | 34,05 % |
| TOTAL DÉPENSES | 139 188 174 | 22 231 712 | 161 419 886 | 100,00 % |

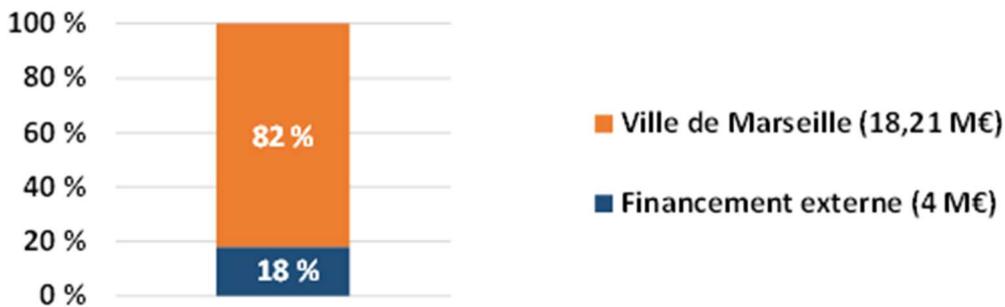
Financements du BMPM



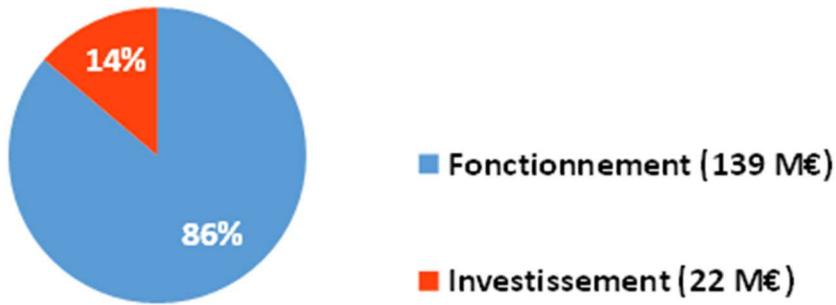
Financement des dépenses de fonctionnement du BMPM



Financement des dépenses d'investissement du BMPM



Répartition des dépenses du BMPM



Répartition des dépenses de fonctionnement du BMPM



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|---|--------------------|-------------------|
| CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET | 139 188 174 | 50 941 243 |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 139 188 174 | 50 941 243 |

INVESTISSEMENT

| | | |
|--|--------------------|-------------------|
| CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET | 22 231 712 | 4 025 000 |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 22 231 712 | 4 025 000 |
| TOTAL DU BUDGET | 161 419 886 | 54 966 243 |

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap | Libellé | Pour mémoire budget précédent | Propositions nouvelles | évolution |
|------|---|-------------------------------|------------------------|------------------|
| 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL | 21 755 115 | 21 771 411 | 16 296 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | 114 913 602 | 117 360 263 | 2 446 661 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 55 005 | 55 000 | -5 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 500 | 1 500 | |
| | Total dépenses réelles de fonctionnement | 136 725 222 | 139 188 174 | 2 462 952 |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap | Libellé | Pour mémoire budget précédent | Propositions nouvelles | évolution |
|------|--|-------------------------------|------------------------|----------------|
| 013 | ATTÉNUATIONS DE CHARGES | 33 940 | 40 000 | 6 060 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 1 271 500 | 1 132 300 | -139 200 |
| 73 | IMPÔTS ET TAXES | 15 000 000 | 15 375 000 | 375 000 |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 24 106 943 | 24 156 943 | 50 000 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 10 142 708 | 10 237 000 | 94 292 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0 | 0 | 0 |
| | Total recettes réelles de fonctionnement | 50 555 091 | 50 941 243 | 386 152 |

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap | Libellé | Pour mémoire budget précédent | Propositions nouvelles | évolution |
|------|--|-------------------------------|------------------------|-------------------|
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 006 619 | 2 460 000 | 1 453 381 |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 0 | 2 600 000 | 2 600 000 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 17 968 711 | 14 282 712 | -3 685 999 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 6 400 000 | 2 889 000 | -3 511 000 |
| | Total dépenses réelles d'investissement | 25 375 330 | 22 231 712 | -3 143 618 |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap | Libellé | Pour mémoire budget précédent | Propositions nouvelles | évolution |
|------|--|-------------------------------|------------------------|----------------|
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES | 3 182 183 | 4 025 000 | 842 817 |
| | Total recettes réelles d'investissement | 3 182 183 | 4 025 000 | 842 817 |

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

| Chap | article | libellé | Propositions nouvelles |
|---|--|---|------------------------|
| 011 | 60611 | Eau et assainissement | 330 000 |
| | 60612 | Énergie – Électricité | 1 100 000 |
| | 60621 | Combustibles | 40 300 |
| | 60622 | Carburants | 1 322 500 |
| | 60623 | Alimentation | 3 060 836 |
| | 60628 | Autres fournitures non stockées | 445 586 |
| | 60631 | Fournitures d'entretien | 94 500 |
| | 60632 | Fournitures de petit équipement | 1 927 413 |
| | 60636 | Vêtements de travail | 264 000 |
| | 6064 | Fournitures administratives | 73 910 |
| | 6068 | Autres matières et fournitures | 991 787 |
| | 6132 | Locations immobilières | 3 068 120 |
| | 61358 | Autres locations mobilières | 990 728 |
| | 614 | Charges locatives et de copropriété | 721 000 |
| | 61521 | Entretien et réparations sur terrains | 25 500 |
| | 615221 | Bâtiments publics | 339 000 |
| | 615228 | Autres bâtiments | 20 000 |
| | 615232 | Réseaux | 40 000 |
| | 61551 | Entretien et réparations sur matériel roulant | 546 000 |
| | 61558 | Entretien et réparations sur autres biens mobiliers | 792 716 |
| | 6156 | Maintenance | 2 131 301 |
| | 6161 | Primes d'assurance multirisques | 596 355 |
| | 6182 | Documentation générale et technique | 29 000 |
| | 6184 | Versements à des organismes de formation | 566 746 |
| | 6185 | Frais de colloques et séminaires | 7 130 |
| | 6188 | Autres frais divers | 54 789 |
| | 6226 | Honoraires | 22 000 |
| | 6228 | Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires | 568 240 |
| | 6238 | Frais divers de publicité, publications et relations publiques | 115 000 |
| | 6241 | Transports de biens | 6 000 |
| | 6247 | Transports collectifs | 10 000 |
| | 6248 | Frais de transports divers | 50 000 |
| | 6255 | Frais de déménagement | 64 000 |
| | 6256 | Missions | 125 000 |
| | 6262 | Frais de télécommunications | 672 254 |
| | 6281 | Concours divers (cotisations...) | 19 700 |
| | 6283 | Frais de nettoyage des locaux | 13 000 |
| | 6288 | Autres services extérieurs | 527 000 |
| 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL | | 21 771 411 |
| Chap | article | libellé | Propositions nouvelles |
| 012 | 6218 | Autre personnel extérieur | 106 677 810 |
| | 6331 | Versement de transport | 154 236 |
| | 6332 | Cotisations versées au F.N.A.L. | 38 558 |
| | 6336 | Cotisations au centre national et aux centres de gestion | 76 541 |
| | 64111 | Personnel titulaire rémunération principale | 544 956 |
| | 64112 | NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence | 55 859 |
| | 64113 | NBI | 4 547 |
| | 64118 | Personnel titulaire autres indemnités | 801 516 |
| | 64131 | Rémunération du personnel non titulaire | 4 597 214 |
| | 64138 | Personnel non titulaire autres indemnités | 1 221 629 |
| | 6417 | | 5 846 |
| | 6451 | Cotisations à l' U.R.S.S.A.F. | 2 052 447 |
| | 6453 | Cotisations aux caisses de retraites | 839 564 |
| | 64731 | Allocations de chômage versées directement | 0 |
| | 64732 | Charges sociales versées aux A.S.S.E.D.I.C. | 0 |
| | 6475 | Médecine du travail, pharmacie | 120 000 |
| | 6488 | Autres charges | 169 540 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | | 117 360 263 |
| 65 | 65737 | Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics | 40 000 |
| | 65748 | Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé | 15 000 |
| | 65888 | Secours autres | 0 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | 55 000 |
| 67 | 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 1 500 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | | 1 500 |
| TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | | | 139 188 174 |

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES

| Chap | article | libellé | Propositions nouvelles |
|---|---|---|------------------------|
| 013 | 6479 | Remboursements sur autres charges sociales | 40 000 |
| 013 | ATTÉNUATIONS DE CHARGES | | 40 000 |
| 70 | 70688 | Autres prestations de services | 482 300 |
| | 70846 | Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement | 0 |
| | 70876 | Remboursement de frais par le GFP de rattachement | 0 |
| | 70878 | Remboursements de frais par d'autres redevables | 650 000 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | | 1 132 300 |
| 73 | 7328 | Autres fiscalités reversées | 15 375 000 |
| 73 | IMPÔTS ET TAXES | | 15 375 000 |
| 74 | 74718 | Autres participations de l'état | 0 |
| | 7473 | Participations des départements | 10 000 000 |
| | 74751 | Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement | 12 956 943 |
| | 747888 | Participations d'autres organismes | 1 200 000 |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | | 24 156 943 |
| 75 | 7588 | Autres produits divers de gestion courante | 10 237 000 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | 10 237 000 |
| 77 | 7713 | Libéralités reçues | 0 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | | 0 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | | | 50 941 243 |

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

| Chap | article | libellé | Propositions nouvelles |
|------------|---|---|------------------------|
| 20 | 2031 | Frais d'études | 1 950 000 |
| | 2033 | Frais d'insertion | 0 |
| | 2051 | Concessions et droits similaires | 510 000 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | 2 460 000 |
| 204 | 204111 | Biens mobiliers, matériel et études | 2 600 000 |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | | 2 600 000 |
| 21 | 2128 | Autres agencements et aménagements | |
| | 21315 | Bâtiments Incendie et Secours | 1 520 000 |
| | 21318 | Autres bâtiments publics | 1 300 000 |
| | 21531 | Réseaux d'adduction d'eau | 0 |
| | 21538 | Autres réseaux | 700 000 |
| | 21561 | Matériel roulant | 4 500 000 |
| | 21568 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile | 1 520 400 |
| | 2158 | Autres installations, matériel et outillage techniques | 2 000 000 |
| | 2181 | Installations générales, agencements et aménagements divers | 0 |
| | 21838 | Autre matériel informatique | 1 580 000 |
| | 2184 | Mobilier | 0 |
| | 2188 | Autres immobilisations corporelles | 1 162 312 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | 14 282 712 |
| 23 | 2312 | Agencements et aménagements de terrains | 0 |
| | 2313 | Constructions | 2 889 000 |
| | 238 | Avances versées sur commandes immobilisations corporelles | 0 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | | 2 889 000 |
| | | TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE | 22 231 712 |

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES

| Chap | article | libellé | Propositions nouvelles |
|-----------|--|---|------------------------|
| 13 | 1311 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat | 500 000 |
| | 1318 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres | 0 |
| | 1321 | Subventions d'investissement recues - Etat | 225 000 |
| | 1322 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Régions | 0 |
| | 1323 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département | 2 600 000 |
| | 13251 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement | 700 000 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES | | 4 025 000 |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE | | 4 025 000 |

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT - DEPENSES

| | | | 10 SERVICES COMMUNS | 12 INCENDIE ET SECOURS | TOTAL BP |
|-----|------------|--|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| 011 | 60611 | Eau et assainissement | | 330 000 | 330 000 |
| | 60612 | Énergie – Électricité | | 1 100 000 | 1 100 000 |
| | 60621 | Combustibles | | 40 300 | 40 300 |
| | 60622 | Carburants | | 1 322 500 | 1 322 500 |
| | 60623 | Alimentation | | 3 060 836 | 3 060 836 |
| | 60628 | Autres fournitures non stockées | | 445 586 | 445 586 |
| | 60631 | Fournitures d'entretien | | 94 500 | 94 500 |
| | 60632 | Fournitures de petit équipement | | 1 927 413 | 1 927 413 |
| | 60636 | Vêtements de travail | | 264 000 | 264 000 |
| | 6064 | Fournitures administratives | | 73 910 | 73 910 |
| | 6068 | Autres matières et fournitures | | 991 787 | 991 787 |
| | 6132 | Locations immobilières | | 3 068 120 | 3 068 120 |
| | 6135 | Locations mobilières | | 990 728 | 990 728 |
| | 614 | Charges locatives et de copropriété | | 721 000 | 721 000 |
| | 61521 | Entretien et réparations sur terrains | | 25 500 | 25 500 |
| | 615221 | Bâtiments publics | | 339 000 | 339 000 |
| | 615228 | Autres bâtiments | | 20 000 | 20 000 |
| | 615232 | Réseaux | | 40 000 | 40 000 |
| | 61551 | Entretien et réparations sur matériel roulant | | 546 000 | 546 000 |
| | 61558 | Entretien et réparations sur autres biens mobiliers | | 792 716 | 792 716 |
| | 6156 | Maintenance | | 2 131 301 | 2 131 301 |
| | 6161 | Primes d'assurance multirisques | | 596 355 | 596 355 |
| | 6182 | Documentation générale et technique | | 29 000 | 29 000 |
| | 6184 | Versements à des organismes de formation | | 566 746 | 566 746 |
| | 6185 | Frais de colloques et séminaires | | 7 130 | 7 130 |
| | 6188 | Autres frais divers | | 54 789 | 54 789 |
| | 6226 | Honoraires | | 22 000 | 22 000 |
| | 6228 | Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires | | 568 240 | 568 240 |
| | 6238 | Frais divers de publicité, publications et relations publiques | | 115 000 | 115 000 |
| | 6241 | Transports de biens | | 6 000 | 6 000 |
| | 6247 | Transports collectifs | | 10 000 | 10 000 |
| | 6248 | Frais de transports divers | | 50 000 | 50 000 |
| | 6255 | Frais de déménagement | | 64 000 | 64 000 |
| | 6256 | Missions | | 125 000 | 125 000 |
| | 6262 | Frais de télécommunications | | 672 254 | 672 254 |
| | 6281 | Concours divers (cotisations...) | | 19 700 | 19 700 |
| | 6283 | Frais de nettoyage des locaux | | 13 000 | 13 000 |
| | 6288 | Autres services extérieurs | | 527 000 | 527 000 |
| | 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL | 0 | 21 771 411 | 21 771 411 |

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

| | | | 10 SERVICES COMMUNS | 12 INCENDIE ET SECOURS | TOTAL BP |
|----------------------------------|------------|---|---------------------------|---------------------------|--------------------|
| 012 | 6218 | Autre personnel extérieur | | 106 677 810 | 106 677 810 |
| | 6331 | Versement de transport | | 154 236 | 154 236 |
| | 6332 | Cotisations versées au F.N.A.L. | | 38 558 | 38 558 |
| | 6336 | Cotisations au centre national et aux centres de gestion | | 76 541 | 76 541 |
| | 64111 | Personnel titulaire rémunération principale | | 544 956 | 544 956 |
| | 64112 | NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence | | 55 859 | 55 859 |
| | 64113 | NBI | | 4 547 | 4 547 |
| | 64118 | Personnel titulaire autres indemnités | | 801 516 | 801 516 |
| | 64131 | Rémunération du personnel non titulaire | | 4 597 214 | 4 597 214 |
| | 64138 | Personnel non titulaire autres indemnités | | 1 221 629 | 1 221 629 |
| | 6417 | | | 5 846 | 5 846 |
| | 6451 | Cotisations à l' U.R.S.S.A.F. | | 2 052 447 | 2 052 447 |
| | 6453 | Cotisations aux caisses de retraites | | 839 564 | 839 564 |
| | 64731 | Allocations de chômage versées directement | | 0 | 0 |
| | 64732 | Charges sociales versées aux A.S.S.E.D.I.C. | | 0 | 0 |
| | 6475 | Médecine du travail, pharmacie | | 120 000 | 120 000 |
| | 6488 | Autres charges | | 169 540 | 169 540 |
| | 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | | 117 360 263 | 117 360 263 |
| 65 | 65737 | Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics | | 40 000 | 40 000 |
| | 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé | | 15 000 | 15 000 |
| | 65888 | Charges autres | | 0 | 0 |
| | 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | 55 000 | 55 000 |
| 67 | 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | | 1 500 | 1 500 |
| | 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | | 1 500 | 1 500 |
| | | DÉPENSES DE L'EXERCICE | | 139 188 174 | 139 188 174 |
| FONCTIONNEMENT - RECETTES | | | | | |
| 013 | 6479 | Remboursements sur autres charges sociales | | 40 000 | 40 000 |
| | 013 | ATTÉNUATIONS DE CHARGES | | 40 000 | 40 000 |
| 70 | 70688 | Autres prestations de services | | 482 300 | 482 300 |
| | 70846 | Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement | | 0 | 0 |
| | 70876 | Remboursements de frais par le GFP de rattachement | | 0 | 0 |
| | 70878 | Remboursements de frais par d'autres redevables | | 650 000 | 650 000 |
| | 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | | 1 132 300 | 1 132 300 |
| 73 | 7328 | Autres fiscalités reversées | | 15 375 000 | 15 375 000 |
| | 73 | IMPÔTS ET TAXES | | 15 375 000 | 15 375 000 |
| 74 | 74718 | Autres participations de l'état | | 0 | 0 |
| | 7473 | Participations des départements | | 10 000 000 | 10 000 000 |
| | 74751 | Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement | | 12 956 943 | 12 956 943 |
| | 747888 | Participations d'autres organismes | | 1 200 000 | 1 200 000 |
| | 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | | 24 156 943 | 24 156 943 |
| 75 | 75 888,00 | Autres produits divers de gestion courante | | 10 237 000 | 10 237 000 |
| | 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | 10 237 000 | 10 237 000 |
| 77 | 7713 | Libéralités reçues | | 0 | 0 |
| | 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | | 0 | 0 |
| | | RECETTES DE L'EXERCICE | | 50 941 243 | 50 941 243 |

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

INVESTISSEMENT - DEPENSES

| | | | 10 SERVICES COMMUNS | 12 INCENDIE ET SECOURS | TOTAL BP |
|-------------------------------|------------|---|---------------------|------------------------|-------------------|
| 20 | 2031 | Frais d'études | | 1 950 000 | 1 950 000 |
| | 2033 | Frais d'insertion | | 0 | 0 |
| | 2051 | Concessions et droits similaires | | 510 000 | 510 000 |
| | 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 0 | 2 460 000 | 2 460 000 |
| 204 | 204111 | Biens mobiliers, matériel et études | | 2 600 000 | 2 600 000 |
| | 204 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 0 | 2 600 000 | 2 600 000 |
| 21 | 2128 | Autres agencements & aménagements | | 0 | 0 |
| | 21315 | Bâtiments Incendie et Secours | | 1 520 000 | 1 520 000 |
| | 21318 | Autres bâtiments publics | | 1 300 000 | 1 300 000 |
| | 21531 | Réseaux d'adduction d'eau | | 0 | 0 |
| | 21538 | Autres réseaux | | 700 000 | 700 000 |
| | 21561 | Matériel roulant | | 4 500 000 | 4 500 000 |
| | 21568 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile | | 1 520 400 | 1 520 400 |
| | 2158 | Autres installations, matériel et outillage techniques | | 2 000 000 | 2 000 000 |
| | 2181 | Installations générales, agencements et aménagements divers | | 0 | 0 |
| | 21838 | Matériel de bureau et matériel informatique | | 1 580 000 | 1 580 000 |
| | 2184 | Mobilier | | 0 | 0 |
| | 2188 | Autres immobilisations corporelles | 0 | 1 162 312 | 1 162 312 |
| | 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 0 | 14 282 712 | 14 282 712 |
| 23 | 2312 | Agencements et aménagements de terrains | | 0 | 0 |
| | 2313 | Constructions | | 2 889 000 | 2 889 000 |
| | 238 | Avances versées sur commandes | | 0 | 0 |
| | 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 0 | 2 889 000 | 2 889 000 |
| DÉPENSES DE L'EXERCICE | | | 0 | 22 231 712 | 22 231 712 |

INVESTISSEMENT - RECETTES

| | | | | | |
|-------------------------------|-----------|--|----------|------------------|------------------|
| 13 | 1311 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat | | 500 000 | 500 000 |
| | 1318 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres | 0 | | 0 |
| | 1321 | Subventions d'investissement recues - Etat | | 225 000 | 225 000 |
| | 1322 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Régions | | 0 | 0 |
| | 1323 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département | 0 | 2 600 000 | 2 600 000 |
| | 13251 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement | 0 | 700 000 | 700 000 |
| | 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES | 0 | 4 025 000 | 4 025 000 |
| RECETTES DE L'EXERCICE | | | 0 | 4 025 000 | 4 025 000 |

budget primitif rapport de présentation 2025

marseille.fr

